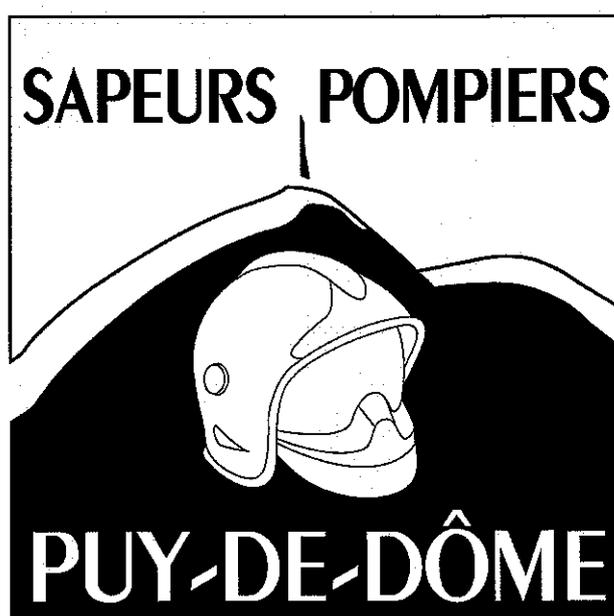


RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Service Départemental
d'Incendie et de Secours

JANVIER / JUILLET 2021



Sommaire

I – ACTES REGLEMENTAIRES

LES ACTES DU PRESIDENT

- Arrêté portant délégation de signature à Mme Alexandra ESPINASSE-MALLASSI, cheffe du groupement des ressources administratives et financières en date du 10 mars 2021.

LES ACTES DU PREFET

- Arrêté portant dissolution du CPI du corps départemental de Saint-Sauves-d'auvergne en date du 21 juin 2021 ;
- Arrêté portant dissolution du CPI du corps départemental de La Chapelle-Agnon en date du 21 juin 2021 ;
- Arrêté portant dissolution du CPI du corps départemental de Montcel en date du 21 juin 2021.

LES ACTES CONJOINTS

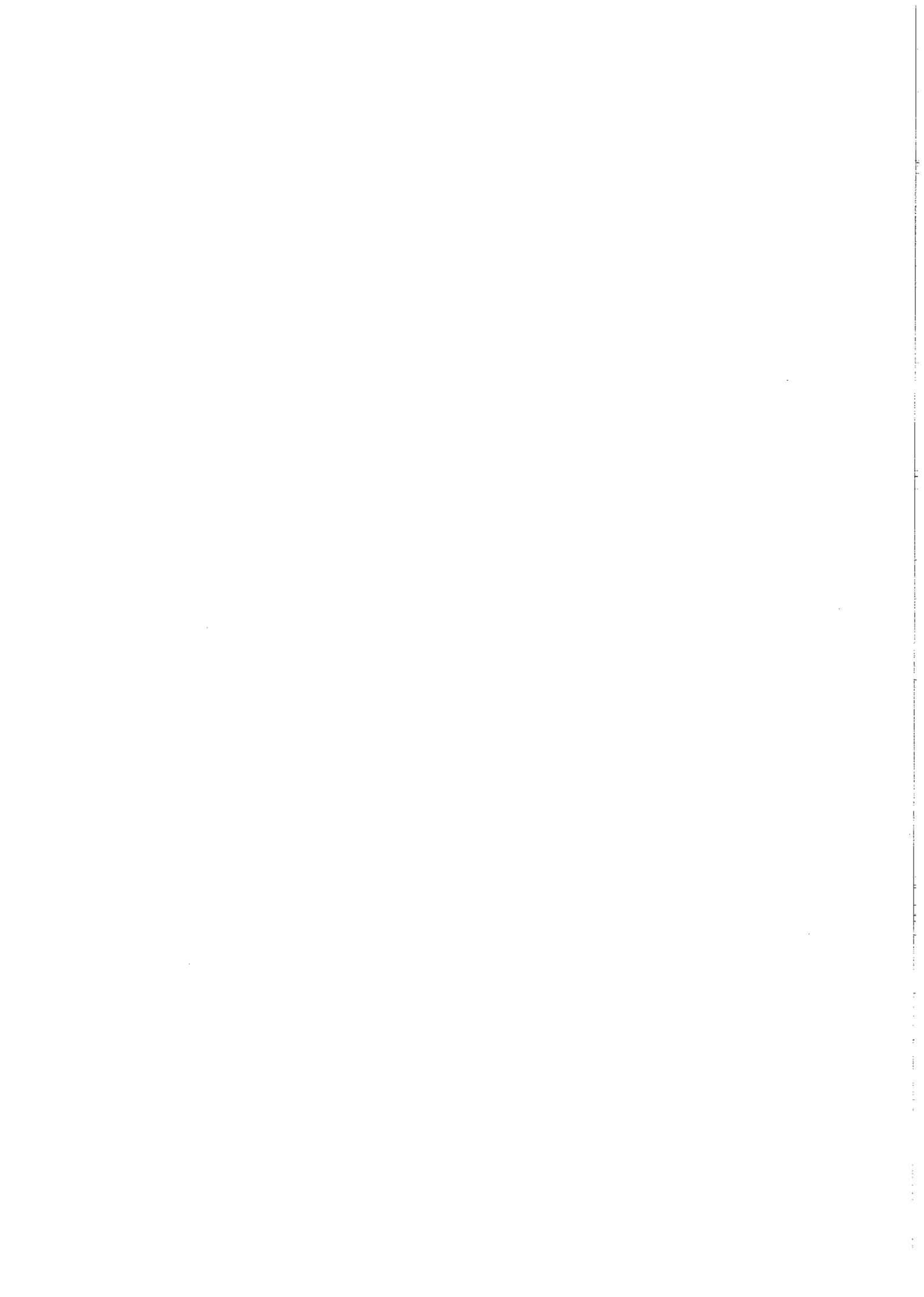
- Arrêté conjoint portant modification de l'arrêté conjoint définissant l'organisation et le fonctionnement du SDIS 63 et de son corps départemental de sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme en date du 17 mars 2021.

II – DISPOSITIF DES DECISIONS DU BUREAU

- Décisions du Bureau du 22 janvier 2021 ;
- Décisions du Bureau du 25 mars 2021 ;
- Décisions du Bureau du 29 avril 2021 ;
- Décisions du Bureau du 9 juin 2021.

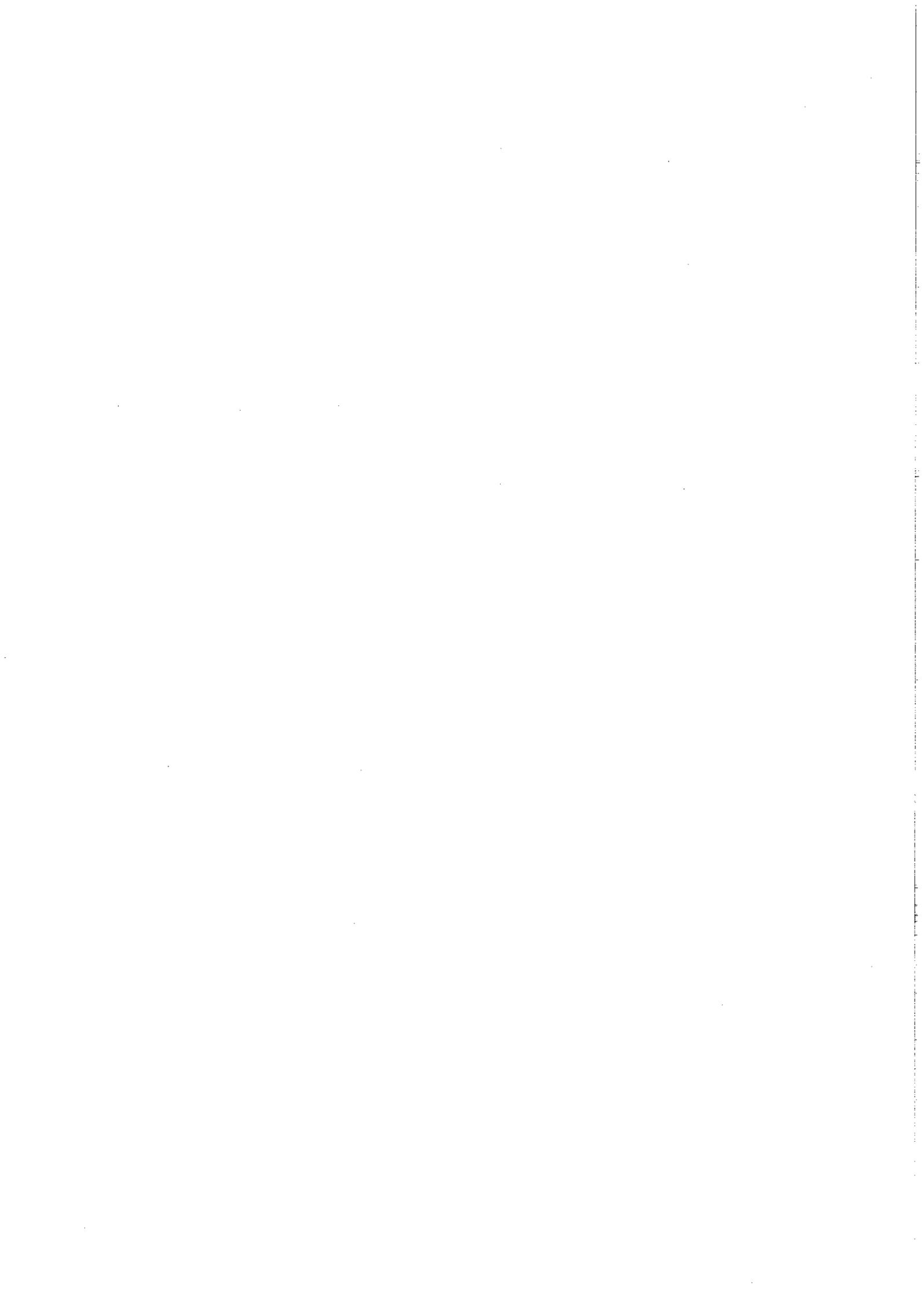
III – DISPOSITIF DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Délibérations du Conseil d'administration du 4 février 2021 ;
- Délibérations du Conseil d'administration du 31 mai 2021.



I – ACTES REGLEMENTAIRES

LES ACTES DU PRESIDENT



ARRÊTÉ

portant délégation de signature

à Madame Alexandra ESPINASSE-MALLASSI,

cheffe du groupement des ressources administratives et financières

Le Président du Conseil départemental

**Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours du Puy-de-Dôme**

- VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 1424-30 relatif aux pouvoirs du Président et L 1424-33 concernant les délégations de signature et l'article D 1617-23 ;
- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU** la délibération du 02 avril 2015 du Conseil départemental du Puy-de-Dôme portant élection de M. Jean-Yves GOUTTEBEL en tant que Président du Conseil départemental ;
- VU** la délibération du 27 octobre 2020 du Conseil d'administration du SDIS portant installation et renouvellement de son Conseil d'administration ;
- VU** la délibération du 27 octobre 2020 du Conseil d'administration portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Bureau et au Président ;
- VU** l'arrêté conjoint du 6 janvier 2020 de Madame la Préfète et de Monsieur le Président du Conseil d'administration du SDIS portant organisation et fonctionnement du SDIS 63 et du corps départemental de sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme ;
- VU** l'arrêté du Président du Conseil d'administration nommant, à compter du 1^{er} janvier 2021, Madame Alexandra ESPINASSE-MALLASSI en tant que cheffe du groupement des ressources administratives et financières (GRAF) ;

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité et la bonne marche du service départemental d'incendie et de secours et du Puy-de-Dôme, il y a lieu de définir les domaines dans lesquels Madame Alexandra ESPINASSE-MALLASSI, cheffe du groupement des ressources administratives et financières, bénéficie d'une délégation de signature de la part du Président du Conseil d'administration du SDIS.

ARRÊTE

Article 1 : Une délégation de signature est donnée à **Madame Alexandra ESPINASSE-MALLASSI** en ce qui concerne les pièces administratives et financières relevant de la gestion courante du groupement des ressources administratives et financières (GRAF) à l'exclusion de celles mentionnées à l'article 3.

Article 2 : **Madame Alexandra ESPINASSE-MALLASSI** pourra notamment signer dans le cadre de la délégation définie à l'article 1, et cela de manière manuscrite ou électronique :

Les pièces administratives, financières et comptables générales :

- les bons de commande d'un montant égal ou inférieur à 1 500 € HT ;
- les factures d'un montant égal ou inférieur à 1 500 € HT ;
- les titres exécutoires ;
- les bordereaux de titres et mandats. La présente délégation comprend l'attestation du caractère exécutoire des pièces justificatives jointes aux mandats et titres, en application des alinéas 2 et 3 de l'article D 1617-23 du CGCT ;
- les budgets votés, les comptes administratifs et leurs annexes, les comptes de gestion après qu'ils aient été arrêtés par le Conseil d'administration conformément à l'article 1612-1 et suivants du CGCT relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets ainsi que leur transmission au représentant de l'état ;
- les actes de gestion courante en ce qui concerne les lignes de trésorerie, les emprunts à taux fixes et à taux variables.

Les pièces administratives, financières et comptables des marchés publics et des accords-cadres et notamment :

- les bordereaux d'envoi des dossiers de consultation des entreprises ;
- les bons de commande sans limitation de seuil dans le cadre des marchés publics et des accords-cadres à bons de commande ;
- les factures, certificats de paiement, certificats de paiement d'acompte sur situation de travaux et les décomptes généraux sans limitation de seuil, dans le cadre des marchés signés par le pouvoir adjudicateur ;
- les demandes de précisions ou de compléments sur les offres ;
- l'ensemble des documents administratifs relatifs aux marchés subséquents des accords-cadres y compris les notifications ;
- les procès-verbaux de réception des marchés et des accords-cadres ;
- les documents et procès-verbaux établis dans le cadre du recours au dialogue et à la négociation.

Les pièces relevant de la gestion courante des personnels placés sous son autorité (autorisation d'absence, congés et proposition de notation).

Article 3 : Est réservée à la signature du Président et donc exclue de la présente délégation, la signature des documents suivants ;

- documents qui présentent une importance particulière ou posent une question de principe et notamment, les correspondances concernant l'établissement public destinées aux Parlementaires, Chefs de services de l'Etat, Présidents du Conseil départemental ou régional, Conseillers départementaux ou régionaux, Présidents d'EPCI, Maires ;
- arrêtés généraux ou individuels ;
- décisions d'attribution de subventions ;
- pièces constitutives de l'attribution des marchés publics, à l'exception des marchés subséquents des accords-cadres et notamment, les notifications aux entreprises retenues et non retenues, les avenants, les mises au point et les procès-verbaux de réception des marchés de travaux ;
- actes de vente, d'aliénation, d'acquisition ou de locations immobilières ;
- actions en justice et recours contentieux ;
- conventions de transfert de gestion des centres d'incendie et de secours.

Article 4 : Dans le cadre d'une activation du niveau 3 et niveaux supérieurs du Plan national de prévention et de lutte « pandémie grippale » ou l'activation du Plan de Continuité des Activités (PCA) les montants prévus à l'article 2 sont modifiés comme suit :

Madame Alexandra ESPINASSE-MALLASSI pourra signer :

- les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 15 000 € HT ;
- les factures d'un montant inférieur ou égal à 15 000 € HT ;

Les autres délégations prévues l'article 2 restent inchangées.

Article 5 : Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter de sa notification.

Article 6 : Le Contrôleur Général Jean-Philippe RIVIERE, Directeur départemental des Services d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme, et M. le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs du SDIS.

Une ampliation sera transmise à M. Le Payeur Départemental ;

Fait à Clermont-Ferrand, le **10 MARS 2021**

Le Président,

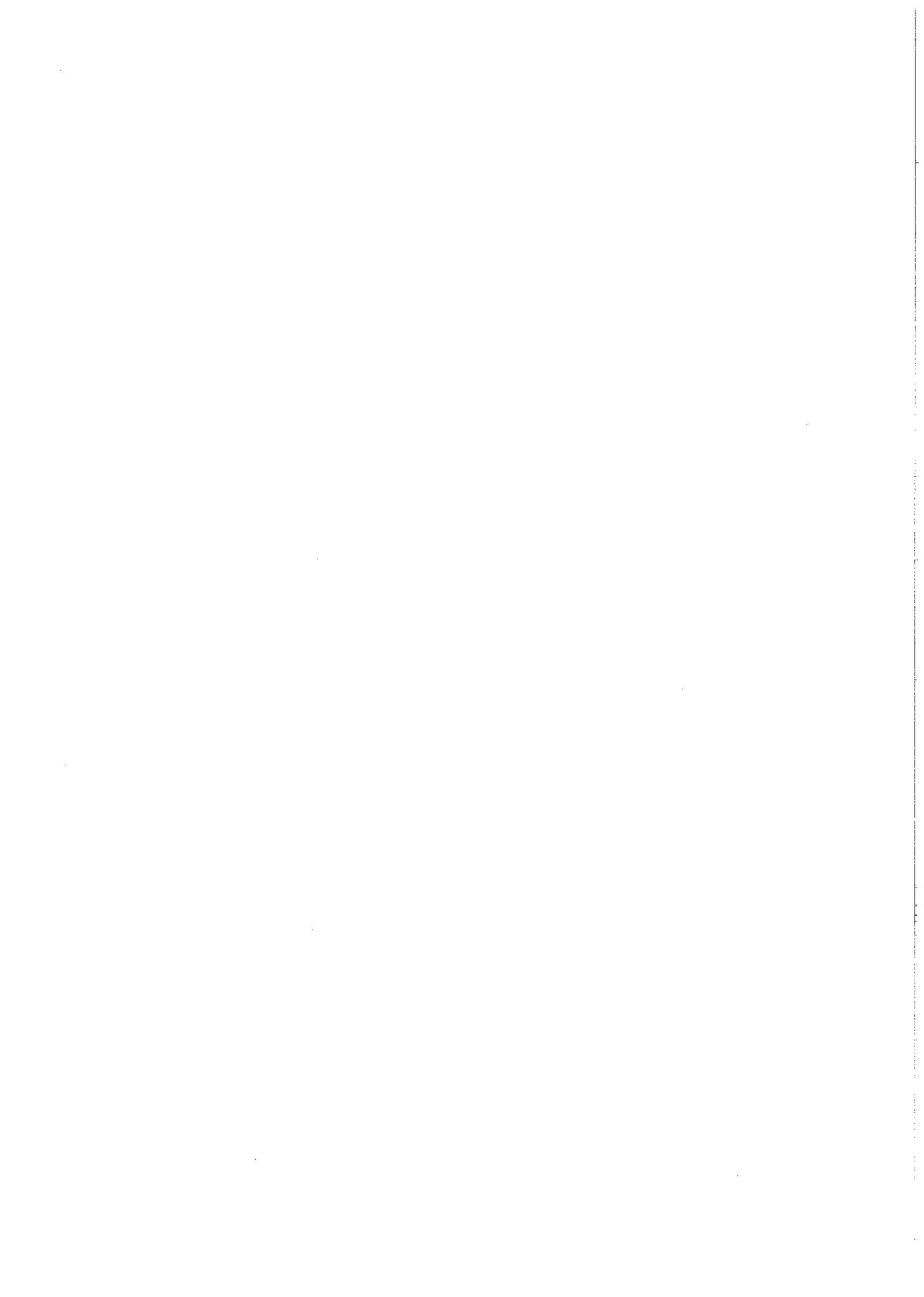
Jean-Yves GOUTTEBEL

Notifié à l'intéressée le : *14/03/2021*

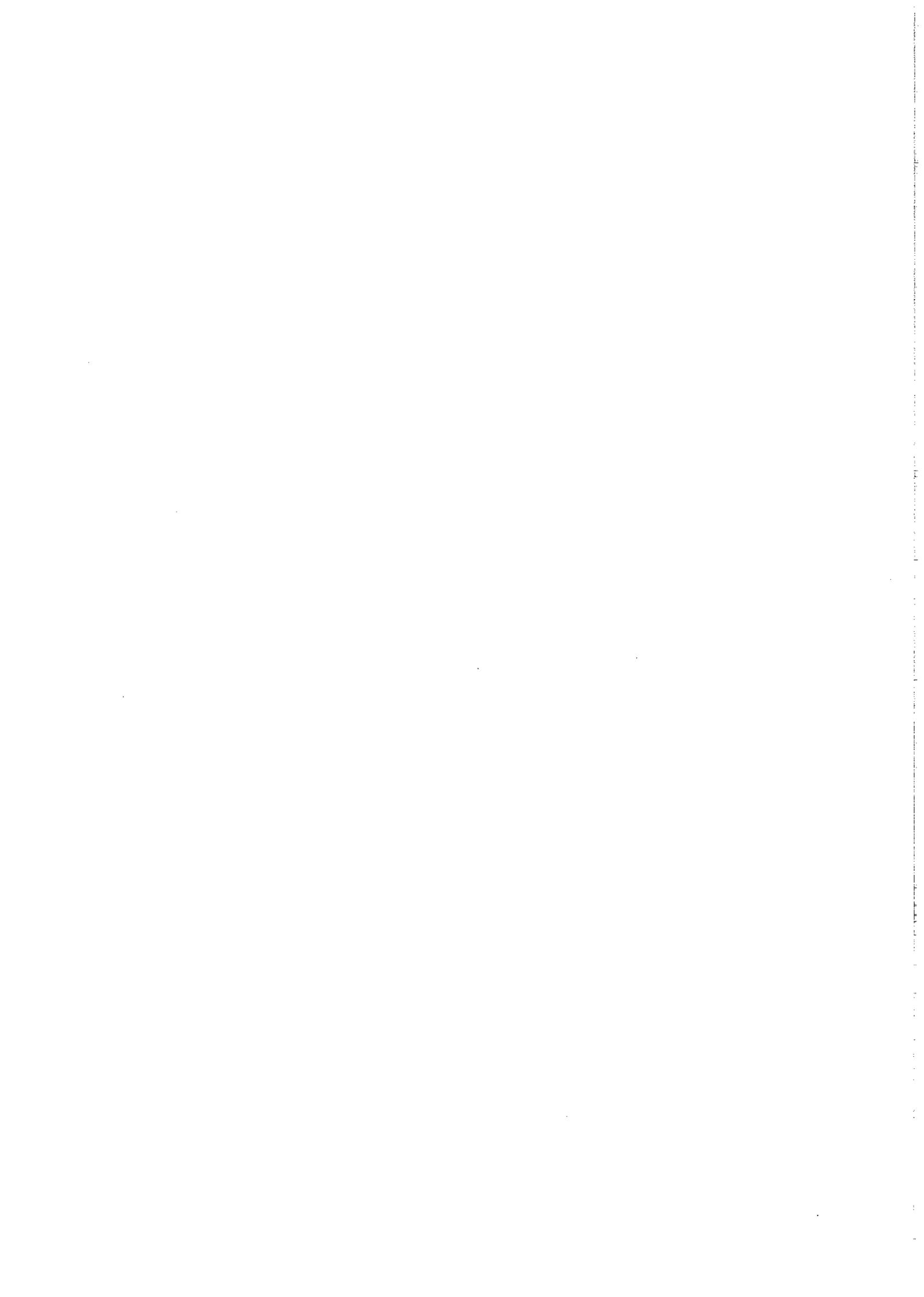
Alexandra ESPINASSE-MALLASSI



Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formée contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs du SDIS63 et pour l'intéressé, à compter de sa notification.



LES ACTES DU PREFET





**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

20211224

**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU PUY-DE-DÔME**

ARRÊTÉ N° 2021 / PREF 63 /

**portant dissolution
du centre de première intervention du Corps
départemental de St-Sauves-d'Auvergne**

**Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1424-1, R 1424-1 et R 1424-37 ;

VU l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2011 relatif au schéma départemental d'analyse et de couverture des risques ;

VU les arrêtés préfectoraux du 1^{er} décembre 2011 modifiés portant règlement opérationnel des SIS et classement des centres d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme ;

VU la délibération du Conseil d'administration du 31 mai 2021, autorisant le regroupement du centre de première intervention de St-Sauves-d'Auvergne avec le centre de secours de Tauves ;

Considérant la proximité de ce centre avec le CS de Tauves ;

Considérant la nécessité de fermer le CPI 2 de St-Sauves-d'Auvergne et de renforcer la capacité opérationnelle du CS de Tauves ;

Considérant que la proximité du CS de Tauves ne devrait pas engendrer de retard dans la distribution des secours ;

Sur proposition du Directeur départemental du Service d'incendie et de secours, commandant le Corps départemental de sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTÉ

Article 1 : À compter du 1^{er} juillet 2021, le centre de première intervention de St-Sauves-d'Auvergne est dissous.

Article 2 : À compter de cette date, le règlement opérationnel du Service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme est modifié comme suit :

INSEE	COMMUNE	GT	CPI pouvant assurer une 1 ^{re} intervention	CS ou CSP de 1 ^{er} appel	CS ou CSP de 2 ^e appel
63397	ST-SAUVES D'Auvergne	SUD	.	TAUVES	LA BOURBOULE

Article 3 : Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement d'Issoire, Monsieur le Directeur du Service départemental d'incendie et de secours, commandant le Corps départemental de sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme, Monsieur le Maire de St-Sauves-d'Auvergne, sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours.

Fait à Clermont-Ferrand, le **21 JUIN 2021**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,

Le Préfet
Philippe CHOPIN

20211225

**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU PUY-DE-DÔME**

ARRÊTÉ N° 2021 / PREF 63 /

**portant dissolution
du centre de première intervention du
Corps départemental de La Chapelle-Agnon**

**Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1424-1, R 1424-1 et R 1424-37 ;

VU l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2011 relatif au schéma départemental d'analyse et de couverture des risques ;

VU les arrêtés préfectoraux du 1er décembre 2011 modifiés portant règlement opérationnel des SIS et classement des centres d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme ;

VU la délibération du Conseil d'administration du 31 mai 2021, autorisant la dissolution du centre de première intervention de La Chapelle-Agnon et le regroupement des moyens de ce centre sur les CIS de Cunlhat, Olliergues et St-Amant-Roche-Savine ;

Considérant la proximité de ce centre avec les CIS périphériques de Cunlhat, Olliergues et St-Amant-Roche-Savine ;

Considérant la faible activité du CPI 3 de La Chapelle-Agnon et la capacité opérationnelle des CIS périphériques ;

Considérant que la proximité des CIS de Cunlhat, Olliergues et St-Amant-Roche-Savine ne devrait pas engendrer de retard dans la distribution des secours ;

Sur proposition du Directeur départemental du Service d'incendie et de secours, commandant le Corps départemental de sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 1^{er} juillet 2021, le centre de première intervention de La Chapelle-Agnon est dissous.

Article 2 : À compter de cette date, le règlement opérationnel du Service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme est modifié comme suit :

INSEE	COMMUNE	GT	CPI pouvant assurer une 1 ^{re} intervention	CS ou CSP de 1 ^{er} appel	CS ou CSP de 2 ^e appel
63086	LA CHAPELLE-AGNON	EST	-	OLLIERGUES	CUNLHAT

Article 3 : Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement d'Ambert, Monsieur le Directeur du Service départemental d'incendie et de secours, commandant le Corps départemental de sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme, Madame le Maire de La Chapelle-Agnon, sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours.

Fait à Clermont-Ferrand, le **21 JUIN 2021**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,

~~Le Préfet
Philippe CHOPIN~~



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

20211226

**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU PUY-DE-DÔME**

ARRÊTÉ N° 2021 / PREF 63 /

**portant dissolution
du centre de première intervention
du Corps départemental de Montcel**

**Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1424-1, R 1424-1 et R 1424-37 ;

VU l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2011 relatif au schéma départemental d'analyse et de couverture des risques ;

VU les arrêtés préfectoraux du 1er décembre 2011 modifiés portant règlement opérationnel des SIS et classement des centres d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme ;

VU la délibération du Conseil d'administration du 31 mai 2021, autorisant le regroupement du centre de première intervention de Montcel avec le centre de secours de Combronde ;

Considérant la proximité de ce centre avec le CS de Combronde ;

Considérant la nécessité de fermer le CPI 3 de Montcel et de renforcer la capacité opérationnelle du CS de Combronde ;

Considérant que la proximité du CS de Combronde ne devrait pas engendrer de retard dans la distribution des secours ;

Sur proposition du Directeur départemental du Service d'incendie et de secours, commandant le Corps départemental de sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 1^{er} juillet 2021, le centre de première intervention de Montcel est dissous.

Article 2 : À compter de cette date, le règlement opérationnel du Service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme est modifié comme suit :

INSEE	COMMUNE	GT	CPI pouvant assurer une 1 ^{re} intervention	CS ou CSP de 1 ^{er} appel	CS ou CSP de 2 ^e appel
63235	MONTCEL	NORD	-	COMBRONDE	RIOM

Article 3 : Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Riom, Monsieur le Directeur du Service départemental d'incendie et de secours, commandant le Corps départemental de sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme, Monsieur le Maire de Montcel, sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours.

Fait à Clermont-Ferrand, le

21 JUIN 2021

Le Préfet du Puy-de-Dôme,

**Le Préfet
Philippe CHOPIN**

LES ACTES CONJOINTS DU PREFET ET DU PRESIDENT



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°**

20210402

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET
DE SECOURS DU PUY-DE-DÔME
CORPS DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS**

DIRECTION
143, avenue du Brézet
63100 CLERMONT-FERRAND
Téléphone : 04.73.98.15.18
Télécopie : 04.73.98.65.80

ARRÊTÉ
**portant modification de l'arrêté conjoint
définissant l'organisation et le fonctionnement
du SDIS 63 et de son Corps départemental
de sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier des Palmes académiques

Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 à L 1424-68 et R 142-1 à R 1424-55 ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2011 relatif au schéma départemental d'analyse et de couverture des risques ;

VU l'arrêté conjoint du 27 décembre 2013 portant organisation et fonctionnement du SDIS 63 et du corps départemental des sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme,

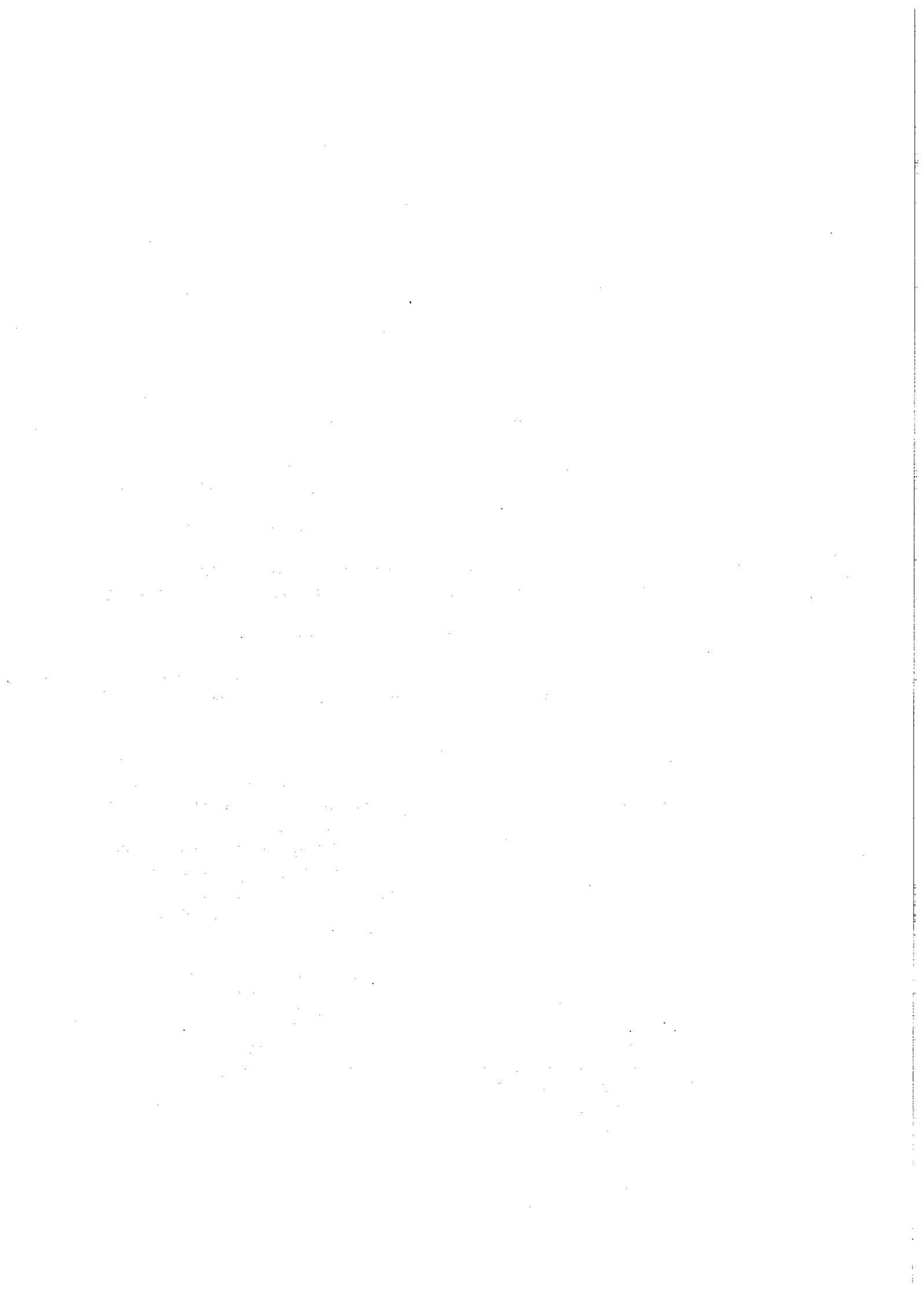
VU l'arrêté conjoint du 6 janvier 2020 portant organisation et fonctionnement du SDIS 63 et du corps départemental des sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme,

VU l'avis du CCDSPV en date du 25 janvier 2021 ;

VU l'avis du CT en date du 28 janvier 2021 ;

VU l'avis favorable du conseil d'administration du SDIS en date du 4 février 2021 ;

Sur proposition du directeur du service départemental d'incendie et de secours, commandant le corps départemental de sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme.



ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 2.5.3 définissant le Comité d'encadrement Départemental (CED), de l'arrêté conjoint n° 20-00019 du 6 janvier 2020, portant organisation et fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme, est modifié comme suit :

« Le CED est une instance de consultation et d'information des orientations et décisions d'ordre stratégique ou technique. »

Il est composé du DDSIS, du DDASIS, du médecin-chef ou du médecin-chef adjoint, du pharmacien-chef, du cadre de santé, des chefs de pôles, des chefs de groupement ou ayant rang de chef de groupement, du chef du service communication et affaires institutionnelles (SCAI), du chef du service sécurité et qualité de vie en service (SSQVS) et de l'officier SPV référent pour le volontariat.

Le CED peut associer à ses travaux, en fonction de l'ordre du jour, toute personne jugée compétente. Les membres du bureau du conseil d'administration du SDIS peuvent, à leur demande ou sur invitation, participer aux réunions.

La préparation et le suivi sont assurés par le DDASIS. Le secrétariat de direction assume la gestion administrative de cette instance. Ses orientations et relevés de décisions sont diffusés. Ses attributions sont précisées par note de service. »

ARTICLE 2 : L'article 4.1 définissant le Pôle ressources (PR), de l'arrêté conjoint n° 20-00019 du 6 janvier 2020, portant organisation et fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme, est modifié comme suit :

« Le pôle ressources est chargé de la gestion administrative, financière et technique de l'établissement. Il assure le suivi de l'administration générale, des finances, des marchés publics, de la gestion des ressources humaines, des équipements, de la logistique, de la maintenance et de l'entretien bâtimentaire. Il constitue le lien administratif avec les services mutualisés du conseil départemental, de son domaine de compétence. »

Il est organisé en trois groupements :

- *Groupement des Ressources Humaines (GRH),*
- *Groupement des Ressources Administratives et Financières (GRAF),*
- *Groupement des Ressources Logistiques et Techniques (GRLT)*

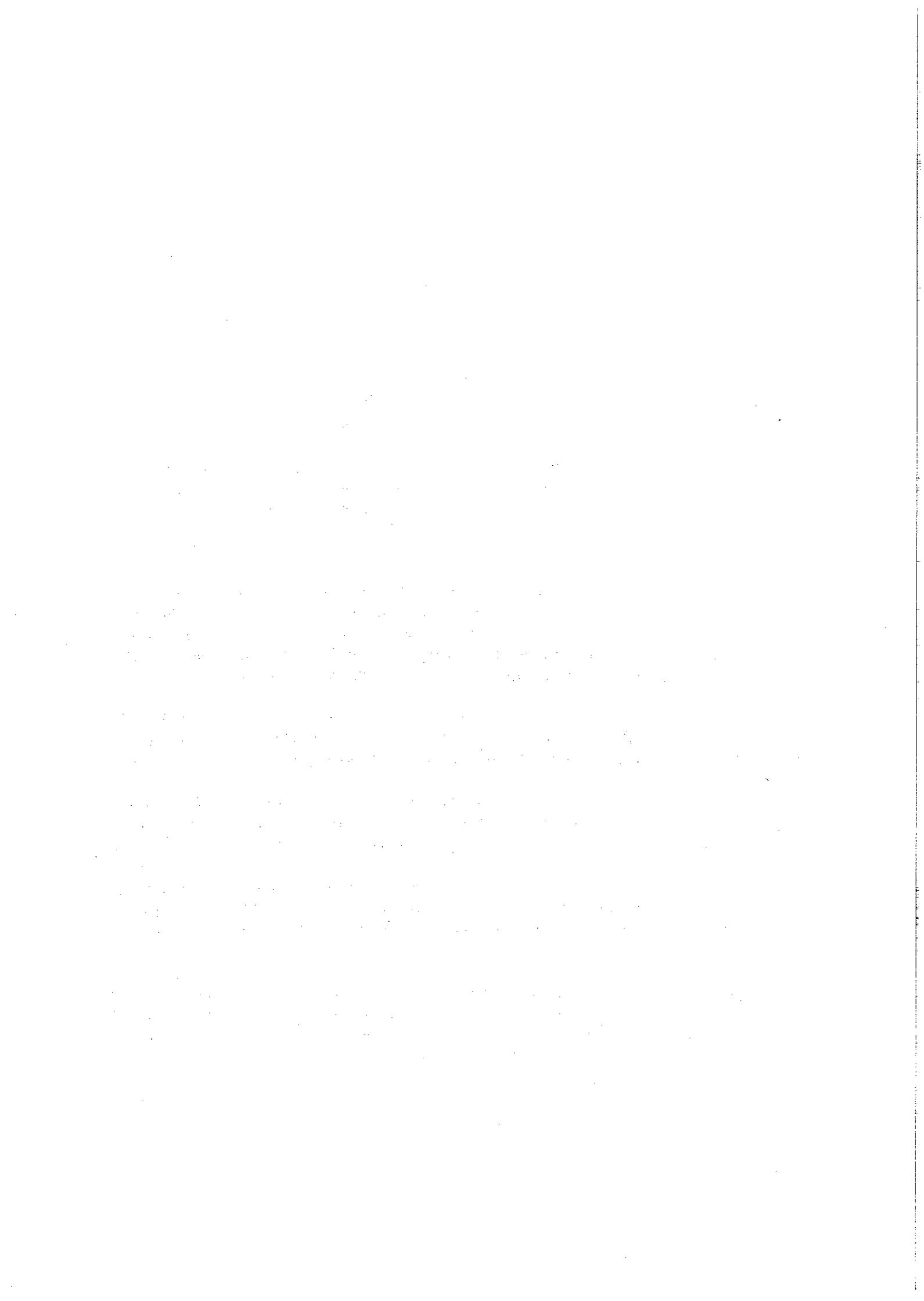
Il est placé sous l'autorité d'un directeur administratif et financier (DAF). Celui-ci peut être amené à représenter le DDSIS aux réunions intéressant son domaine d'activité. Son organisation et ses attributions sont précisées par note de service. »

ARTICLE 3 : L'article 6.3 définissant l'organisation des compagnies, de l'arrêté conjoint n° 20-00019 du 6 janvier 2020, portant organisation et fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme, est modifié comme suit :

« Chaque compagnie regroupe un ou plusieurs bassins de couverture opérationnelle. Elle porte l'appellation de la commune siège de la compagnie. »

Les compagnies sont les suivantes :

- *Compagnie Clermont-Ferrand,*
- *Compagnie Aubière,*
- *Compagnie Cournon-d'Auvergne,*



- Compagnie Issoire,
- Compagnie Riom,
- Compagnie Thiers,
- Compagnie Ambert,
- Compagnie Rochefort-Montagne,
- Compagnie Les Ancizes-Comps. »

ARTICLE 4 : L'article 11 précisant l'exécution de l'arrêté conjoint n° 20-00019 du 6 janvier 2020, portant organisation et fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme, est modifié comme suit :

« L'arrêté précédent du 27 décembre 2013 relatif à l'organisation et au fonctionnement du SDIS 63 et du corps départemental des sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme est abrogé. La nouvelle organisation est mise en place à compter du 1^{er} janvier 2021.

La secrétaire générale de la préfecture, le directeur de cabinet de Monsieur le Préfet et le directeur du service départemental d'incendie et de secours, commandant le corps départemental des sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. »

ARTICLE 5 : Les annexes 1 et 2 définissant l'organigramme, de l'arrêté n° 20-00019 du 6 janvier 2020, portant organisation et fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme et de son Corps Départemental de sapeurs-pompiers, est modifiée et remplacée par l'annexe 2 ci-jointe.

ARTICLE 6 : L'annexe 5 définissant la répartition des communes par compagnie, de l'arrêté n° 20-00019 du 6 janvier 2020, portant organisation et fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme et de son Corps Départemental de sapeurs-pompiers, est modifiée et remplacée par l'annexe 5 ci-jointe.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours. Il sera notifié à tous les maires du département.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté pourra être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 9 : Madame la Secrétaire Générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de Clermont-Ferrand, Monsieur le Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet, Messieurs les Sous-préfets d'arrondissement, Monsieur le Président du Conseil d'administration du SDIS 63, Monsieur le Directeur du Service départemental d'incendie et de secours, commandant le Corps départemental de sapeurs-pompiers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le

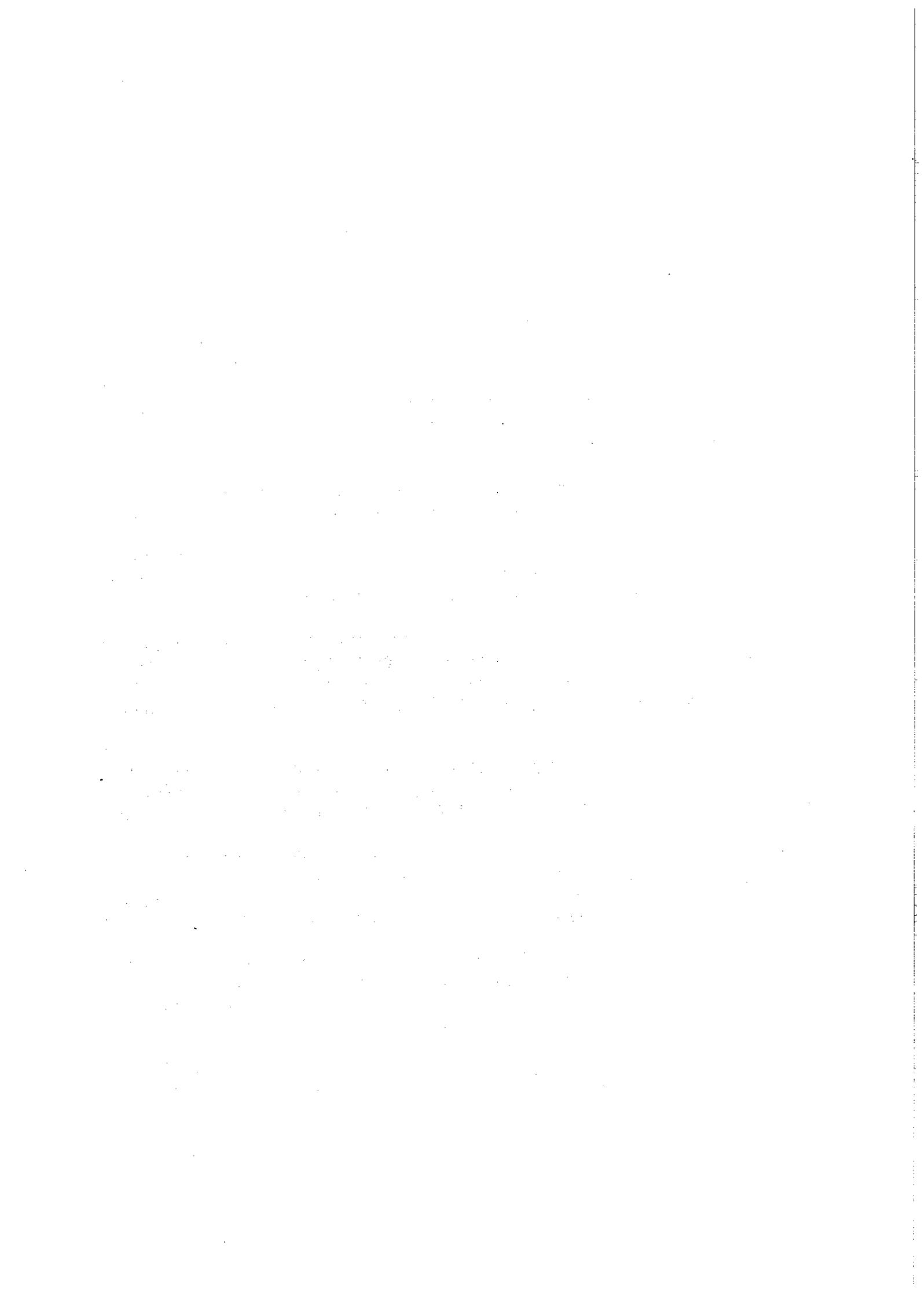
17 MARS 2021

Le Président,

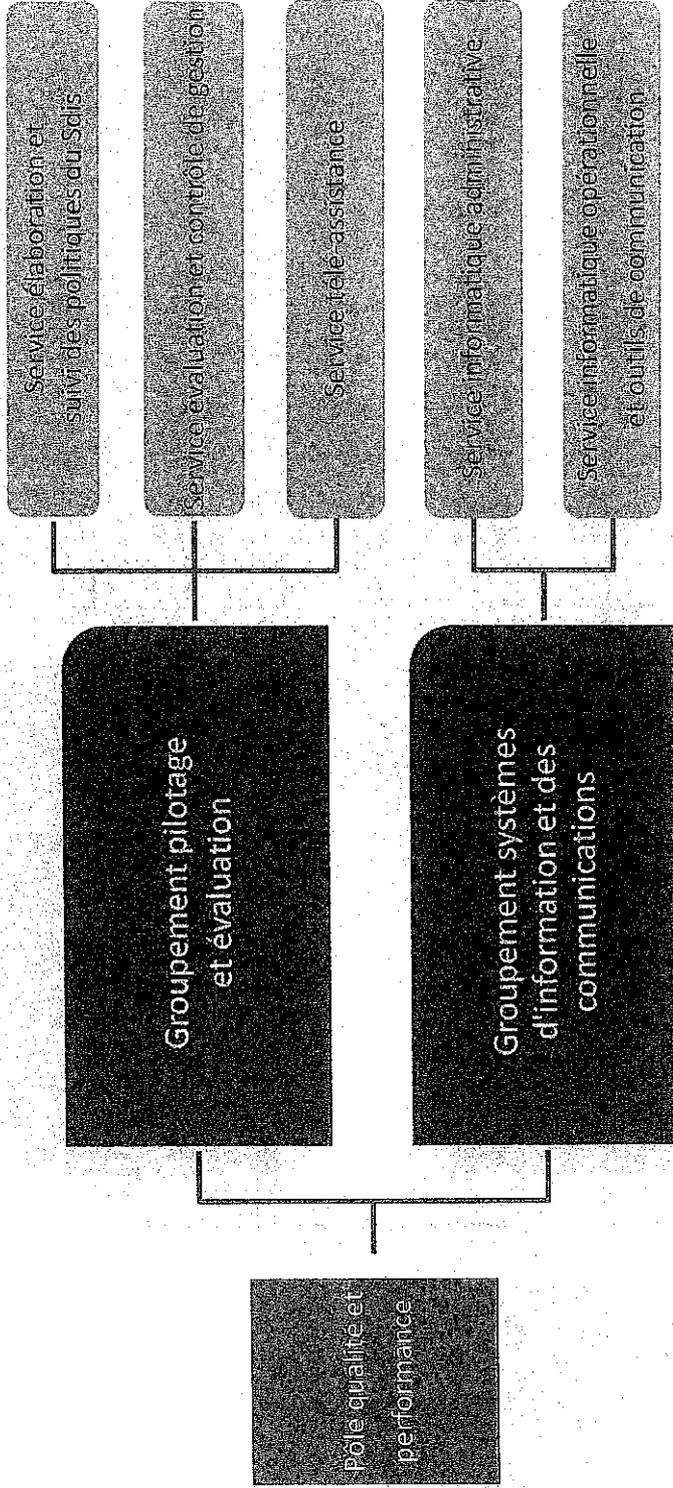
Jean-Yves GOJTEBEL

Le Préfet du Puy-de-Dôme,

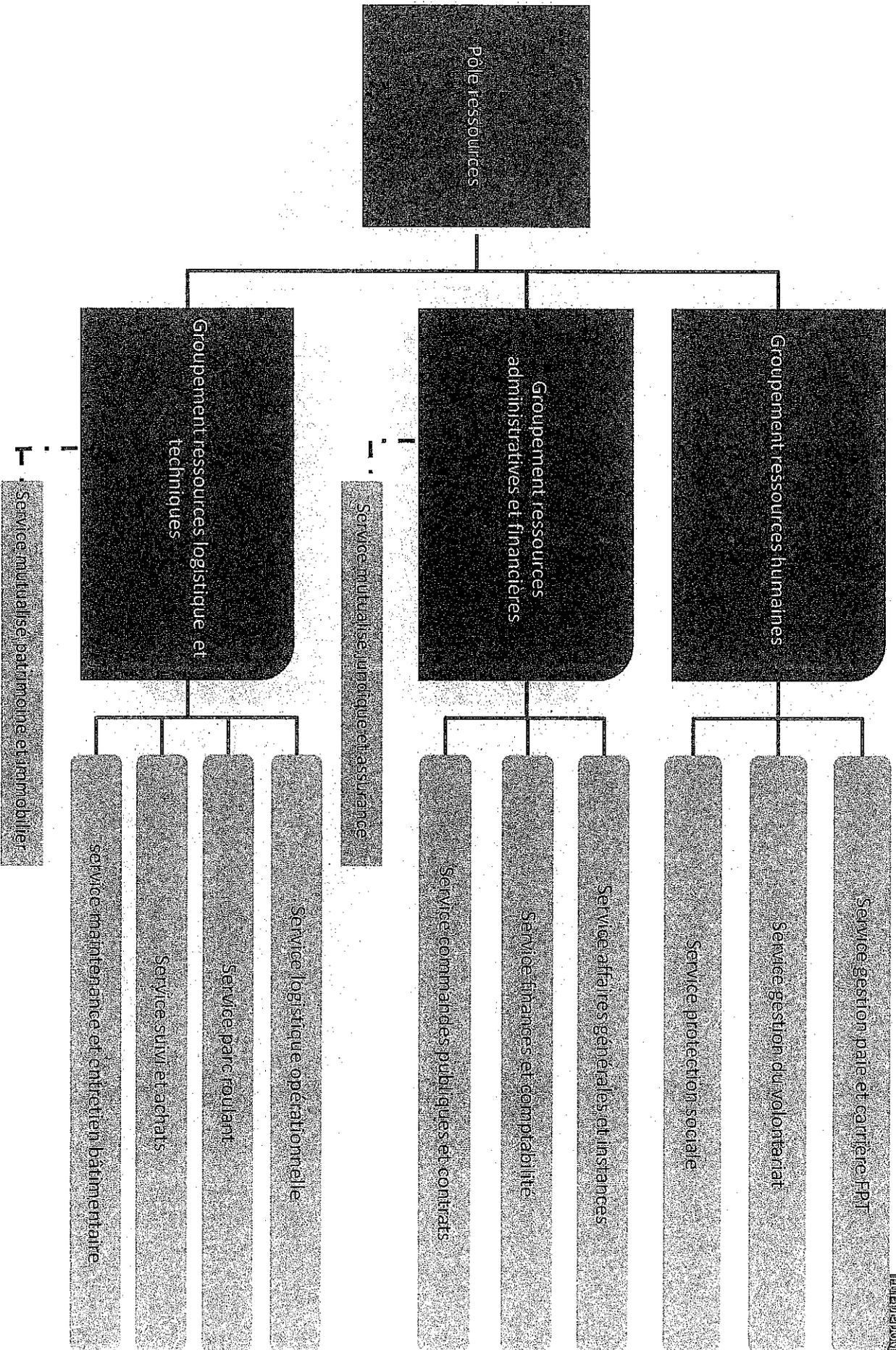
Le Préfet
Philippe MORIN



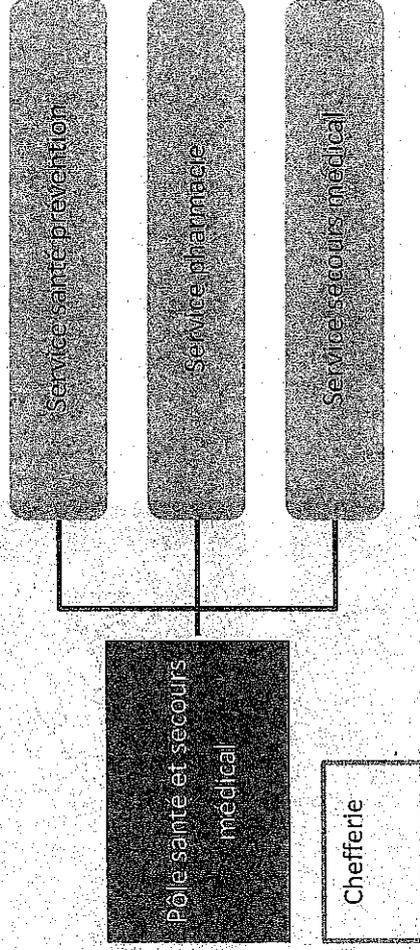
Organigramme du Corps départemental



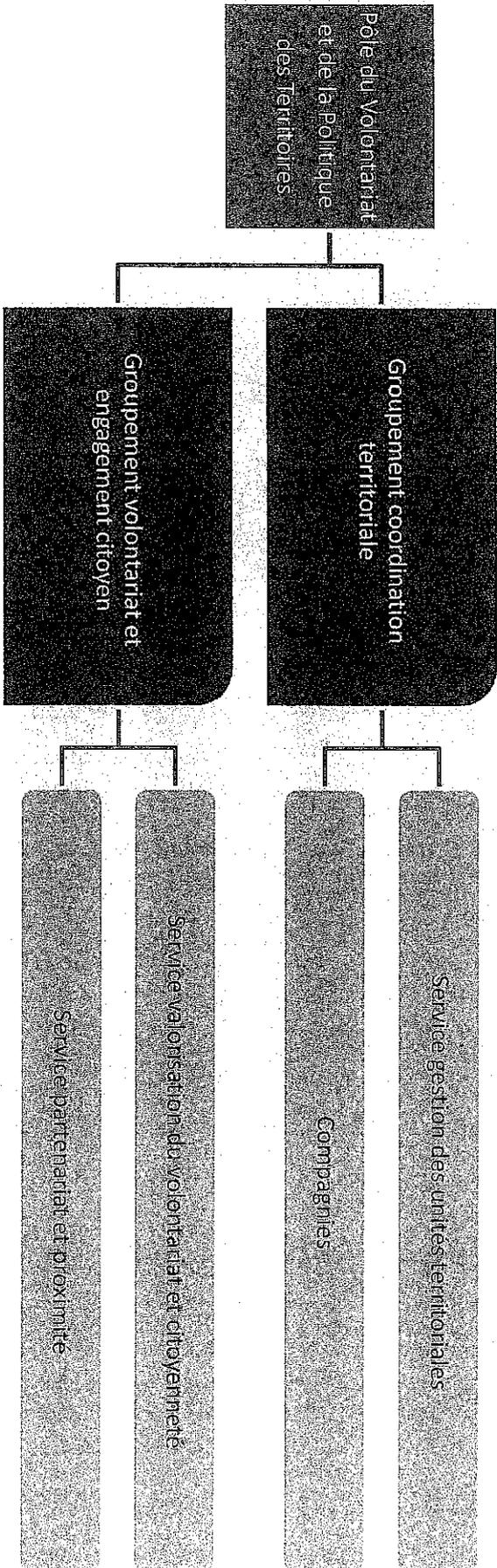
Organigramme du Corps départemental



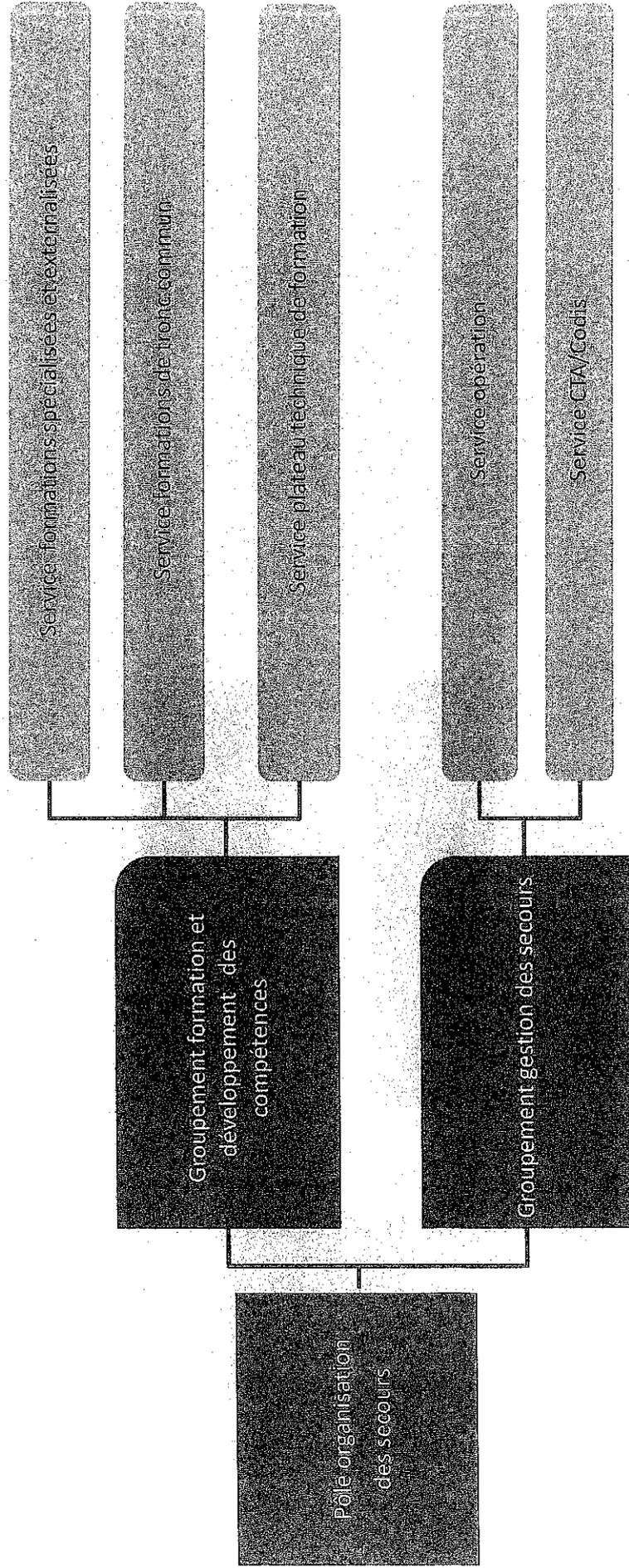
Organigramme du Corps départemental



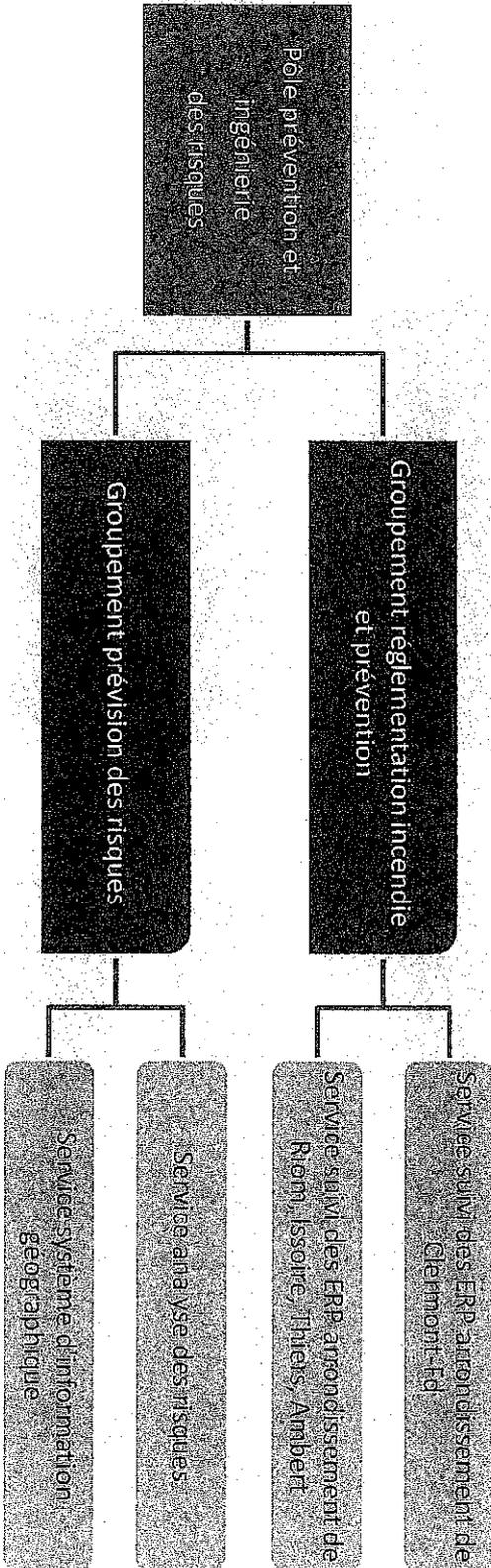
Organigramme du Corps départemental



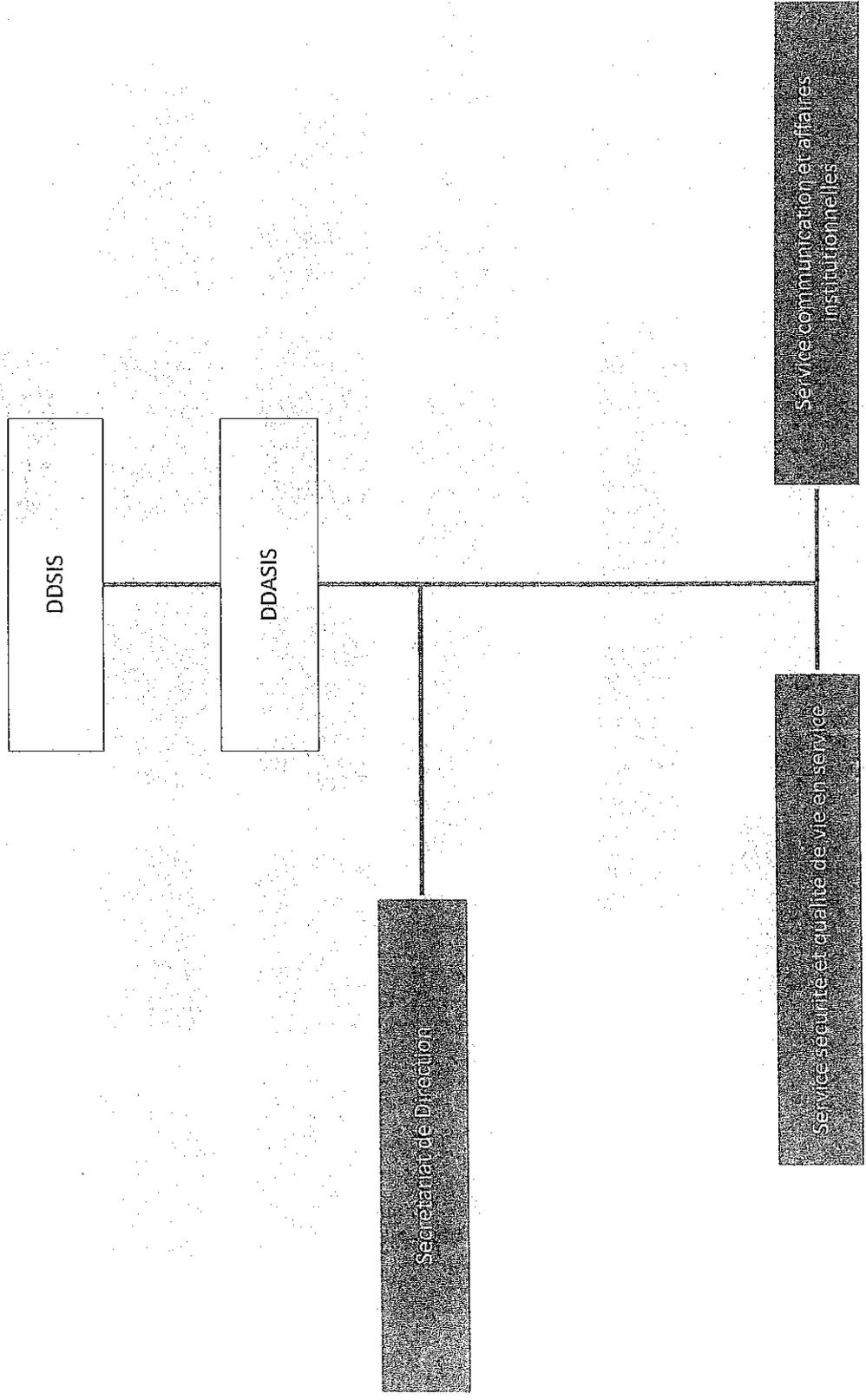
Organigramme du Corps départemental



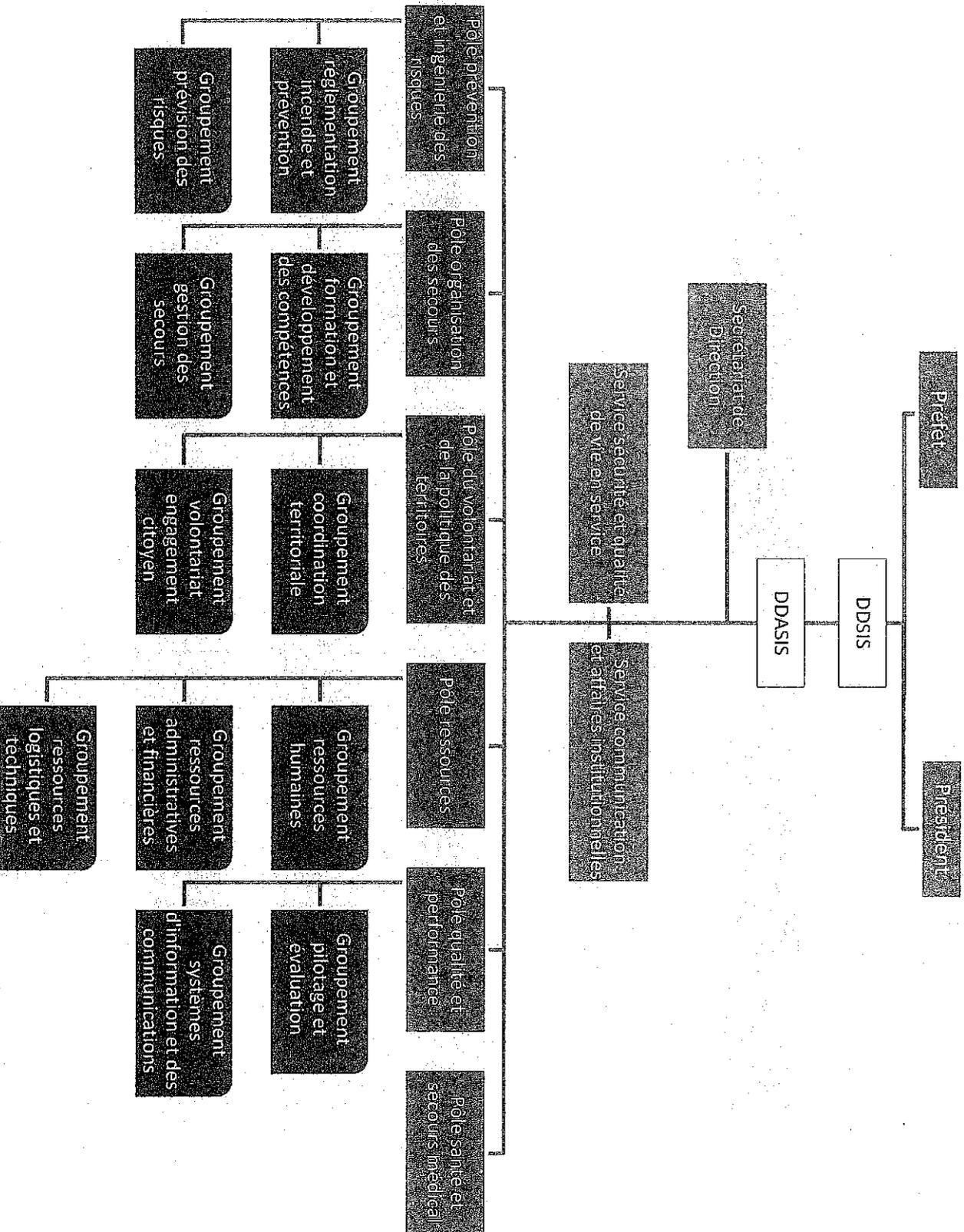
Organigramme du Corps départemental



Organigramme du Corps départemental



Organigramme du Corps départemental



Mars 2021



Composition des compagnies

Compagnie d'Aubière

	Centres et communes composant la compagnie
CS	Aubière Aydat Plauzat Saint-Amant-Tallende Saint-Genès-Champanelle Vic-le-comte
CPI	Martres-de-Veyre (Les) Roche-Blanche (La) Romagnat Saint-Georges-sur-Allier Saint-Maurice Sallèdes
CSC	Authezat Beaumont Busseol Chanonat Corent Cournols Crest (Le) Laps Ludesse Mirefleurs Montpeyroux Olloix Parent Pérignat-Les-Sarlièves Pignols Roche-Noire (La) Saint-Sandoux Saint-Saturnin Saulzet-Le-Froid Sauvetat (La) Tallende Veyre-Monton Yronde-et-Buron

Compagnie d'Amber

Centres et communes composant la compagnie	
Amber Arzac Cunhat Ollergues Saint-Anthème Saint-Germain-L'Herm Viverols	CS
Augerolles Bertignat Brugeron (Le) Chapelle-Agnon (La) Job Marsac-en-Livradois Saint-Amant-Roche-Savine Saint-Dier-d'Auvergne Sauvessanges Valcivières Vernet - Chaméane (Le)	CPI
Aix-La-Fayette Auzelles Bartie Beurières Celloux Chambon-Sur-Dolore Champagnat-Le-Jeune Champetières Chapelle-Sur-Usson (La) Chaume (La) Chauumont-Le-Bourg Domaze Doranges Dore-L'Eglise Echandelys Eglisolles Fayet-Ronaye Forte (La) Fournols Grandrif Grandval Marat Mayres Medeyrolles Monestier (Le) Novacelles Oimet Pesières Renaudie (La) Sailant	CSC

CSC	Saint-Alyre-d'Arlanc Saint-Bonnet-Le-Bourg Saint-Bonnet-Le-Chastel Sainte-Catherine Saint-Clément-de-Valorgue Saint-Eloy-La-Glacière Saint-Etienne-Sur-Usson Saint-Ferreol-Des-Cotes Saint-Genès-La-Tourette Saint-Gervais-Sous-Meymont Saint-Just Saint-Martin-Des-Olmes Saint-Martin-D'Ollières Saint-Pierre-La-Bourlhonne Saint-Romain Saint-Sauveur-La-Sagne Thiolières Tours-Sur-Meymont Vertolaye
-----	---

Compagnie de Clermont-Ferrand

Centres et communes composant la compagnie	CSP	Clermont-Ferrand
	CS	Chamalières Gerzat
	GPI	Blanzat Cébazat Ceyrat Chanat-La-Mouteyre Chateaugay Orchès
	CSC	Aulnat Durtol Mallinrat Nohanent Royat Sayat

Compagnie de Cournon d'Auvergne

	Centres et communes composant la compagnie
CS	Billom Cournon d'Auvergne Lezoux Pont-du-Château
CPI	Beauregard-L'Evêque Chauriat Egliseneuve-près-Billom Glaine Montaigut Joze Lempdes Moissat Mur-sur-Allier Orcet Ravel Saint-Jean-des-Ollières Saint-Julien de Coppel Vertaizon
CSC	Bongheat Bort-L'Etang Bouzel Brousse Cendre (Le) Chas Culhat Espirat Estandeuil Fayet-le-Château Isserteaux Lempty Martres d'Artière (Les) Mauzun Montmorin Neuville Orléat Pérignat-sur-Allier Reignat St-Bonnet-Les-Allier St-Jean-d'Heurs Seychalles Vassel

	Centres et communes composant la compagnie
CS	Ardes Besse-et-Saint-Anastaise Brassac-Les-Mines Champaix Coudes Issoire Muroi Saint-Germain-Lembron Saint-Nectaire Sauxillanges
CPI	Anzat-Le-Lugnet Chambon-sur-Lac Chidrac Jumeaux Lamontgüe Manglieu Pichérande Saint-Babel Saint-Dier Saint-Gervazy Saint-Gènes-Champespe Saint-Remy-de-Charnat Solignat
CSC	Antoingt Aupchat Auphat-Fiat Auzat-La-Combelle Bansat Beaulieu Bergonne Boudes Brenat Breuil-sur-Couze (Le) Broc (Le) Chadefeur Chalus Chapelle-Marcousse (La) Charbonnier-Les-Mines Chassagne Clemensat Collanges Compains Condat-Les-Montboissier Courgoul Dauzat-sur-Vodable Eglisteneuve-d'Entraigues Eglisteneuve-des-Liards Espinal

CSC	<p> Esteil Gignat Godivelle (La) Grandeyrolles Madriat Mareugheol Mazoires Meilhaud Montaigut-Le-Blanc Moriat Neschers Nonette-Orsonnette Orbeil Pardines Parentignat Perrier Pradeaux (Les) Rentières Roches-Charles-La-Mayrand Saint-Alyre-Es-Montagne Saint-Cirgues-Sur-Couze Saint Donat Saint-Etienne-Sur-Usson Saint-Floret Saint-Herent Saint-Jean-En-Val Saint-Jean-Saint-Gervais Saint-Martin-Des-Plains Saint-Pierre-Colamine Saint-Quentin-Sur-Sauxillanges Saint-Victor-La-Rivière Saint-Vincent Saint-Yvoine Saurier Sauvagnat-Sainte-Marthe Sugères Ternant-Les-Eaux Tourzel-Ronzières Usson Valbeleix Valz-Sous-Châteauneuf Varrennes-Sur-Usson Vernet-Sainte-Marguerite (Le) Verrières Vichel Villeneuve Vodable </p>
-----	---

Compagnie de Rochefort-Montagne

	Centres et communes composant la compagnie
CS	Bourboule (La) Herment Tour-d'Auvergne (La) Messeix Rochefort-Montagne Tauves
CPI	Bagnols Bourg-Lastic Ceyssat Gelles Laqueuille Néouzat Saint-Sauves-d'Auvergne Vernines
CSC	Aurières Azeze Brittons Chastreix Cisternes la Forêt Cros Heume-L'Eglise Labessette Larodde Lastic Mazaye Mont-Dore (Le) Murat-Le-Quaire Olby Orcival Perpezat Pordines Puy-Saint-Gulmier Saint-Bonnet-près-Orcival Saint-Germain-près-Herment Saint-Hilaire-Les-Monges Saint-Julien-Puy Laveze Saint-Pierre-Roche Saint-Sulpice Sauvagnat Savennes Singles Tordebesse Trémouille-Saint-Loup Vernugheol

Compagnie de Riom

	Centres et communes composant la compagnie
CS	Aigueperse Chatel-Guyon Combronde Ennezat Manzat Riom Volvic
CPI	Aubiat Charbonnières-les-Varennnes Charbonnières-les-Vieilles Effiat Montcel Prompsat Saint-Beauzire Saint-Bonnet-Près-Riom Saint-Genès-du-retz Saint-Ignat Thuret
CSC	Artonne Beauregard-Vendon Bussières-et-Pruns Chambaron-sur-Morge Chappes Chaptuzat Chavaroux Clerlande Davayat Entraigues Enval Gimeaux Jozerand Loubeyrat Lussat Malauzat Marsat Martres-sur-Morge (Les) Menetrol Montpensier Mozac Pessat-Villeneuve Saint-Agoulin Saint-Angel Saint-Laure Saint-Myon Sardon Surat Teilhède Varennnes-Sur-Morge Vensat Vitrac Yssac-La-Tourette

Compagnie des Ancizes-Comps

Centres et communes composant la compagnie	
Ancizes-Comps (Les) Giat Menat Pionsat Pontaumur Pontgibaud Saint-Eloy Saint-Gervais-d'Avvergne	CS
Biot-L'Eglise Chateauneuf-Les-Bains Goutelle (La) Montaigut en Combraille Montel-de-Gelat Saint-Avit Saint-Curs Saint-Pardoux Saint-Prest-des-Champs Saint-Remy-de-Biot Servant	CPI
Ars-Les-Favets Ayat-sur-Sioule Biollet Bromont-Lamothe Bussières Buxières-Sous-Montaigut Celle (La) Celle (La) Champs Chapdes-Beaufort Charensat Château-Sur-Cher Combrailles Condat en Combrailles Crouzille (La) Durmignat Espinasse Fernoël Goutières Landogne Lapeyrouse Lisseuil Marcillat Mirémont Montemmy Moureuille Neuf-Eglise	CSC

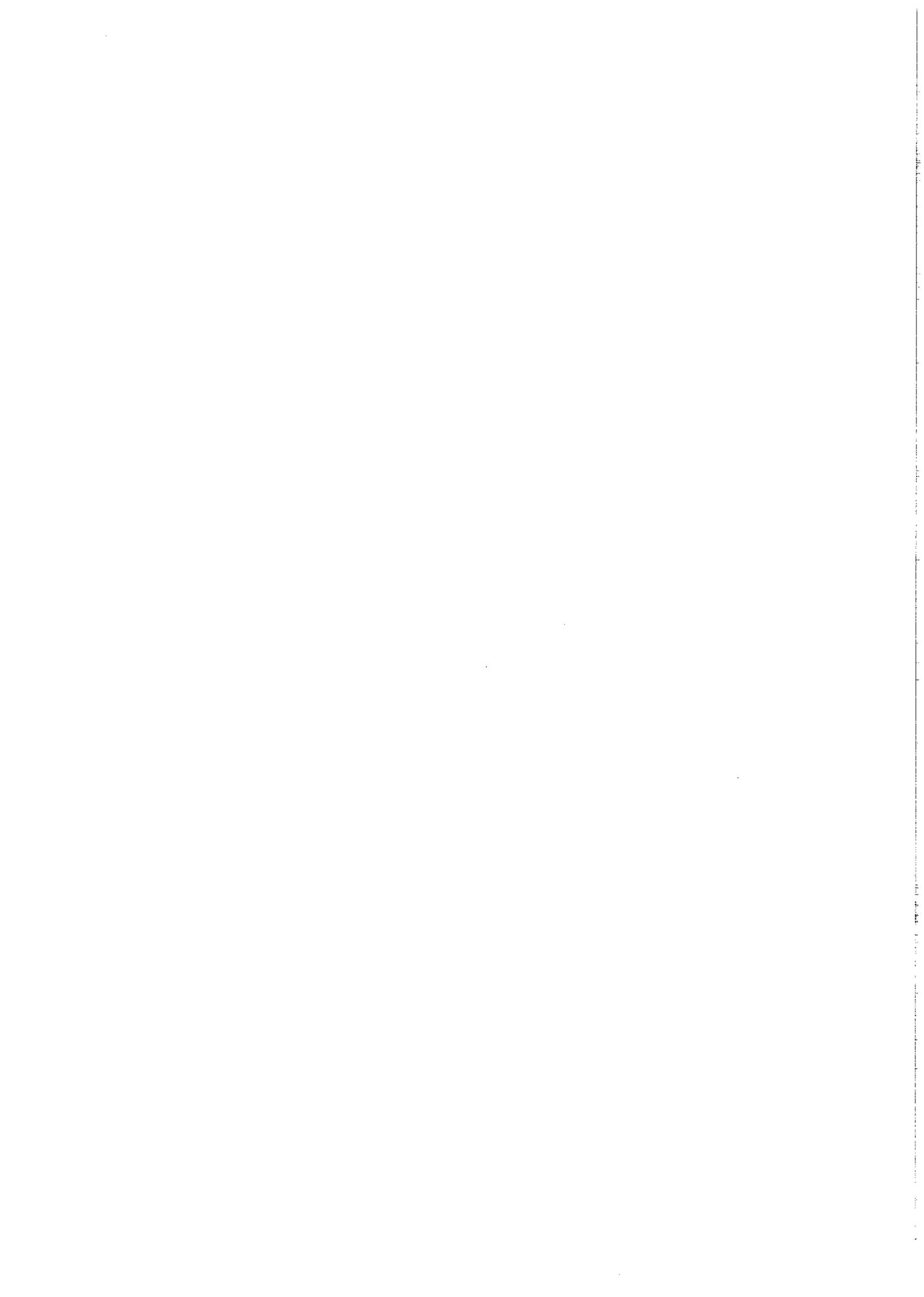
CSC	Pouzol Pulvérières Quartier (Le) Queuille Roche-d'Agoux Sainte-Christine Saint-Etienne-des-Champs Saint-Gal-sur-Sioule Saint-Georges-de-Mons Saint-Hilaire-la-Croix Saint-Hilaire Saint-Jacques-d'Ambur Saint-Julien-la-Geneste Saint Maigner Saint-Maurice-près-Pionsat Saint-Pierre-le-Chastel Saint-Quintin-sur-Sioule Sauret-Besserve Teilhet Tralaigues Vergheas Villosanges Virlet Voingt Youx
-----	--

Compagnie de Thiers

	Centres et communes composant la compagnie
CS	Celles-Sur-Durolle Courpière Marignues Puy-Guillaume Randan Saint-Remy-Sur-Durolle Thiers Villore-Ville
CPI	Chabrelache Châteaon Escoutoux Monnerie-Le-Montel (La) Palladuc Saint-Prest-Bramefant Viscomtat Villore-Montagne
CSC	Arconsat Aubusson-d'Auvergne Bas-Et-Lezat Beaumont-Les-Randan Bulhon Charnat Cheix-Sur-Morge (Le) Crevant-Laveine Dorat Lachaux Limons Luzillat Mons Néronde-Sur-Dore Noilhac Paslières Peschadoires Ris Sainte-Agathe Saint-André-Le-Cog Saint-Clement de Regnat Saint-Denis-Combarnazat

CSC	Saint-Flour Saint-Sylvestre-Pragoulin Saint-Victor-Montvianeix Sauviat Sermentizon Trézioux Vensat Villeneuve-Les-Cerfs Vinzelles
-----	---

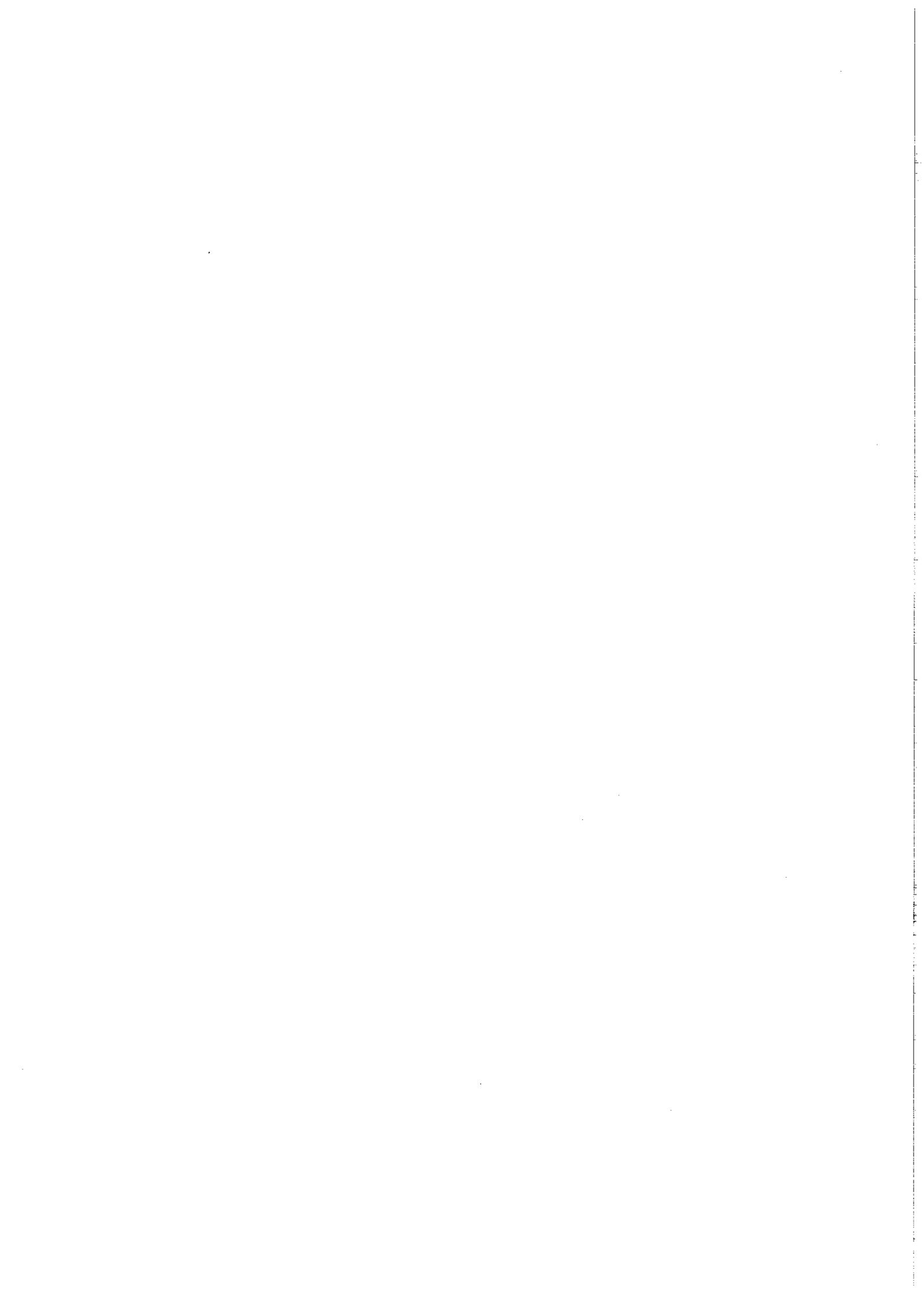
II – DISPOSITIF DES DECISIONS DU BUREAU



**DISPOSITIF DES DECISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 22 JANVIER 2021**

Les décisions concernant chacune des affaires peuvent être consultées dans les groupements territoriaux et au SDIS.

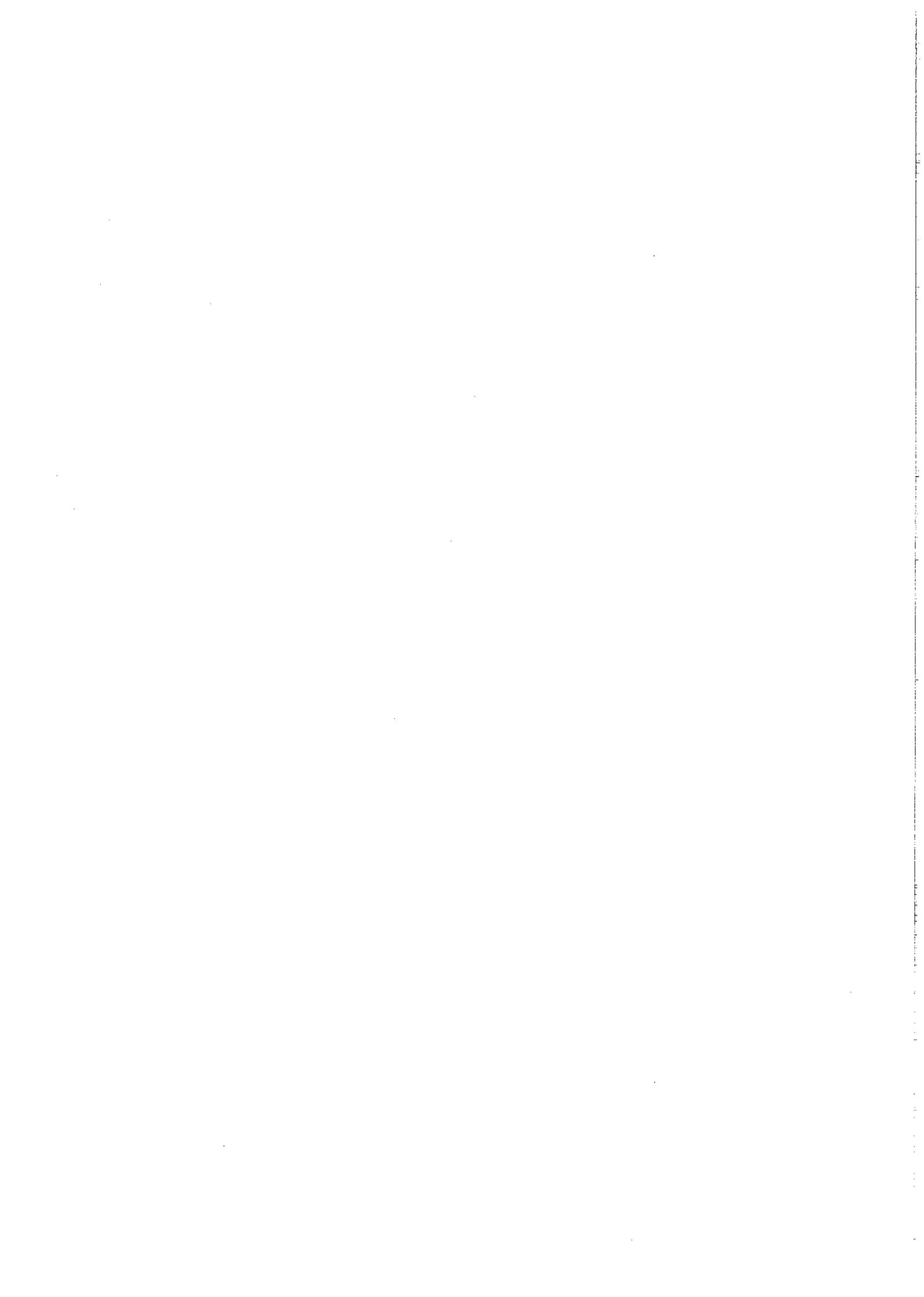
Nature de l'affaire	Contenu des principales dispositions	Décision
Charte d'utilisation des véhicules du SDIS 63	Décision de valider le projet de charte d'utilisation des véhicules du SDIS 63	<i>Délib N° 10116</i>
Transfert en pleine propriété du terrain d'assiette du futur CS de Clermont-Ferrand	Décision d'autoriser le président du CA SDIS à acquérir les sections concernées	<i>Délib N° 10115</i>



**DISPOSITIF DES DECISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 MARS 2021**

Les décisions concernant chacune des affaires peuvent être consultées dans les groupements territoriaux et au

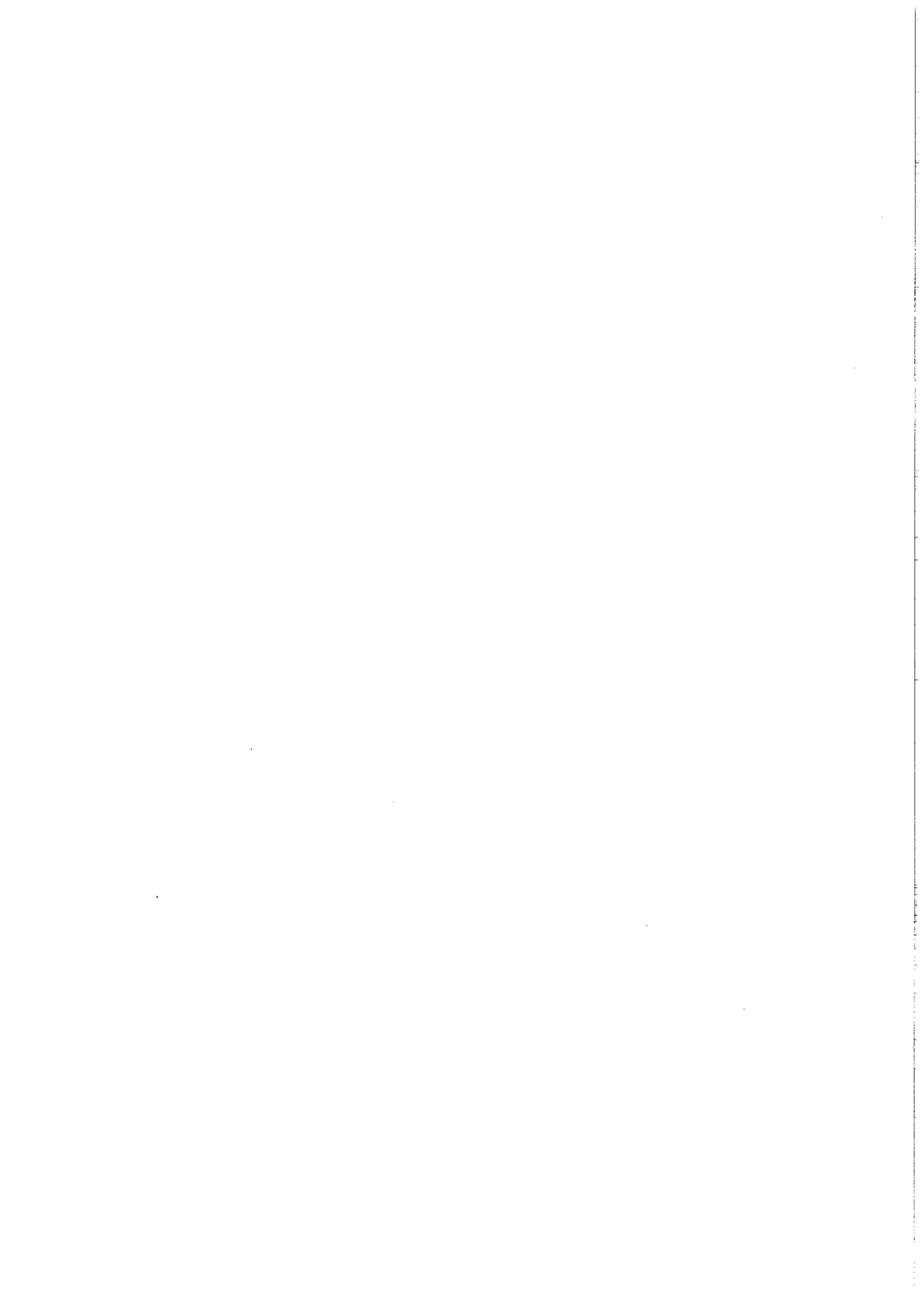
Nature de l'affaire	Contenu des principales dispositions	Décision
Plan volontariat 2021-2024	Décision d'émettre un avis favorable sur le plan volontariat 2021-2024	<i>Délib. N° 10134</i>
Modification de l'arrêté portant organisation et fonctionnement du SDIS 63 et de son CDSP	Décision d'émettre un avis favorable à la mise en œuvre de ce nouvel arrêté conjoint d'organisation et de fonctionnement du SDIS 63 et de son CDSP ainsi que d'autoriser le Président du CA SDIS à signer cet arrêté	<i>Délib. N° 10133</i>
Convention d'adhésion à une mission d'accompagnement à la gestion des périodes de préparation au reclassement pour les agents des collectivités et établissements non affiliés au centre de gestion	Décision d'autoriser le président du CA SDIS à signer en 2 exemplaires la convention d'adhésion à la mission d'accompagnement à la gestion des périodes de préparation au reclassement	<i>Délib. N° 10132</i>
Organisation de deux concours de caporal de SPP en partenariat avec le SDMIS en 2021	Organisation de deux concours de caporal de SPP e partenariat avec le SDMIS du Rhône en 2021	<i>Délib. N° 10131</i>
Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S) - Modification du règlement intérieur	Décision de permettre à l'ensemble des agents de catégories B et C effectuant des travaux suppléménataires de percevoir l'IHTS	<i>Délib. N° 10130</i>
Mise en place du télétravail	Décision d'émettre un avis favorable sur la mise en œuvre du télétravail au sein de l'établissement	<i>Délib. N° 10129</i>
Prime exceptionnelle COVID-19	Décision d'émettre un avis favorable à cette proposition concernant le versement d'une prime exceptionnelle COVID-19	<i>Délib. N° 10128</i>
Etat et évolution de la dette et de la trésorerie en 2020	Décision de prendre acte des informations communiquées sur la gestion de la dette et de la trésorerie en 2020	<i>Délib. N° 10127</i>
Gestion de la dette : Négociation d'un nouvel emprunt	Décision de prendre acte de la décision de signer le contrat à taux fixe contracté auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes pour un montant de 3,000,000 euros	<i>Délib. N° 10126</i>
Budget primitif annexe TA 2021	Décision d'adopter le budget primitif du budget annexe TA 2021	<i>Délib. N° 10125</i>
Budget primitif principal 2021	Décision de se prononcer favorablement sur le projet de budget primitif 2021	<i>Délib. N° 10124</i>
Subvention de fonctionnement à diverses associations au titre de l'année 2021	Décision d'autoriser l'attribution des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2021	<i>Délib. N° 10123</i>
Subvention de fonctionnement à l'UDSP au titre de l'année 2021	Décision d'autoriser l'attribution d'une subvention de focntionnement à l'UDSP 63 au titre de l'année 2021	<i>Délib. N° 10122</i>
Subvention de fonctionnement au COS du SDIS au titre de l'année 2021	Décision d'autoriser l'attribution d'une subvention de fonctionnement au COS au titre de l'année 2021	<i>Délib. N° 10121</i>
Création d'une autorisation de programme et ajustement des crédits de paiement 2021	d'autoriser de se prononcer favorablement sur les autorisations et les crédits de paiement 2021	<i>Délib. N° 10120</i>
Reprise anticipée du résultat du budget annexe TA 2020 et son affectation	Décision d'autoriser la reprise anticipée des résultat 2020	<i>Délib. N° 10119</i>
Reprise anticipée du résultat du budget principal 2020 et son affectation	Décision de se prononcer favorablement sur la reprise anticipée des résultats	<i>Délib. N° 10118</i>
Plan d'équipement 2021	Décision de valider le programme d'équipement 2021	<i>Délib. N° 10117</i>



**DISPOSITIF DES DECISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 29 AVRIL 2021**

Les décisions concernant chacune des affaires peuvent être consultées dans les groupements territoriaux et au

Nature de l'affaire	Contenu des principales dispositions	Décision
Transfert en pleine propriété du terrain d'assiette du futur centre de secours de Clermont-ferrand	Décision d'accepter que le SDIS puisse acquérir le terrain concerné et de valider le choix d'une cession par acte notarié	<i>Délib. N° 10143</i>
Demarche Pactes Capacitaires - Mise à disposition d'un conseiller zonal Pacte Capacitaire Etat-SDIS en ZDS-SE - Participation financière mutualisée des 12 SDIS de la ZDS SE et de l'Etat	Décision d'émettre un avis favorable à la participation financière du SDIS pour financer avec les 11 SDIS de la zone Sud Est et la DGSCG, la mise à disposition d'un emploi budgétaire d'un officier supérieur de SPP auprès de l'EMIZ Sud Est	<i>Délib. N° 10142</i>
Autorisation de signer l'avenant n°2 au marché 20SD22 "Prestations de nettoyage des locaux"	Décision d'autoriser le président à signer l'avenant n°2 au marché de prestations de nettoyage des locaux conclu avec l'entreprise ONET SERVICES, ainsi que tous les actes relatifs à ces avenants	<i>Délib. N° 10141</i>
Adhésion au nouveau groupement de commandes pour l'achat d'électricité et services associés du département du Puy-de-Dôme	Décision d'acter la dissolution du groupement de commandes et d'adhérer au nouveau pour l'ensemble des sites identifiés	<i>Délib. N° 10140</i>

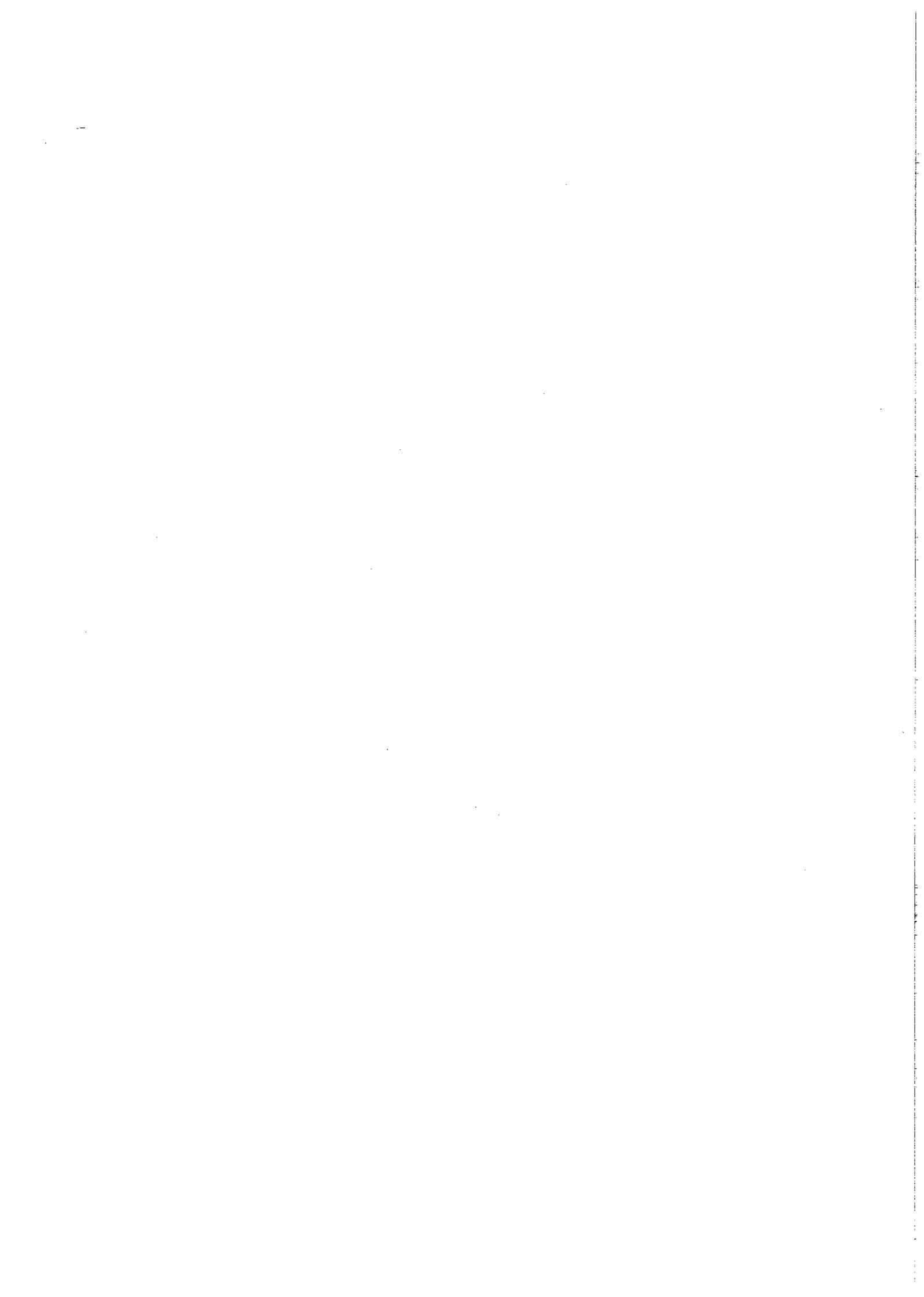


**DISPOSITIF DES DECISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 9 JUIN 2021**

Les décisions concernant chacune des affaires peuvent être consultées dans les groupements territoriaux et au

Nature de l'affaire	Contenu des principales dispositions	Décision
Retrait des matériels et des véhicules du service actif du SDIS 63	Décision d'autoriser la vente des matériels retirés du service actif	<i>Délib. N° 10165</i>
Mise à disposition d'un local de Pont-de-château à l'UDSP 63	Décision d'accepter la mise à disposition du local	<i>Délib. N° 10164</i>
Proposition pour la location du deuxième étage du bâtiment logistique	Décision d'autoriser la location du deuxième étage du bâtiment logistique dans les conditions exposées	<i>Délib. N° 10163</i>
Cession d'une parcelle de terrain sur la commune de Nébouzat	Décision d'accepter que le SDIS 63 puisse recevoir en pleine propriété la parcelle cadastrée en section ZB n°183	<i>Délib. N° 10162</i>
Acquisition d'effets d'habillement pour les SPV (gants et VPCI)	Décision d'autoriser le président à signer les marchés avec les sociétés	<i>Délib. N° 10161</i>
Fournitures d'effets et de matériels de secours en milieu aquatique et subaquatique - avenant 1 aux lots 2 et 3	Décision d'autoriser le PCA SDIS à signer les avenants des lots 2 et 3 du marché portant sur la fourniture d'effets et de matériels de secours en milieux aquatiques et subaquatiques	<i>Délib. N° 10160</i>

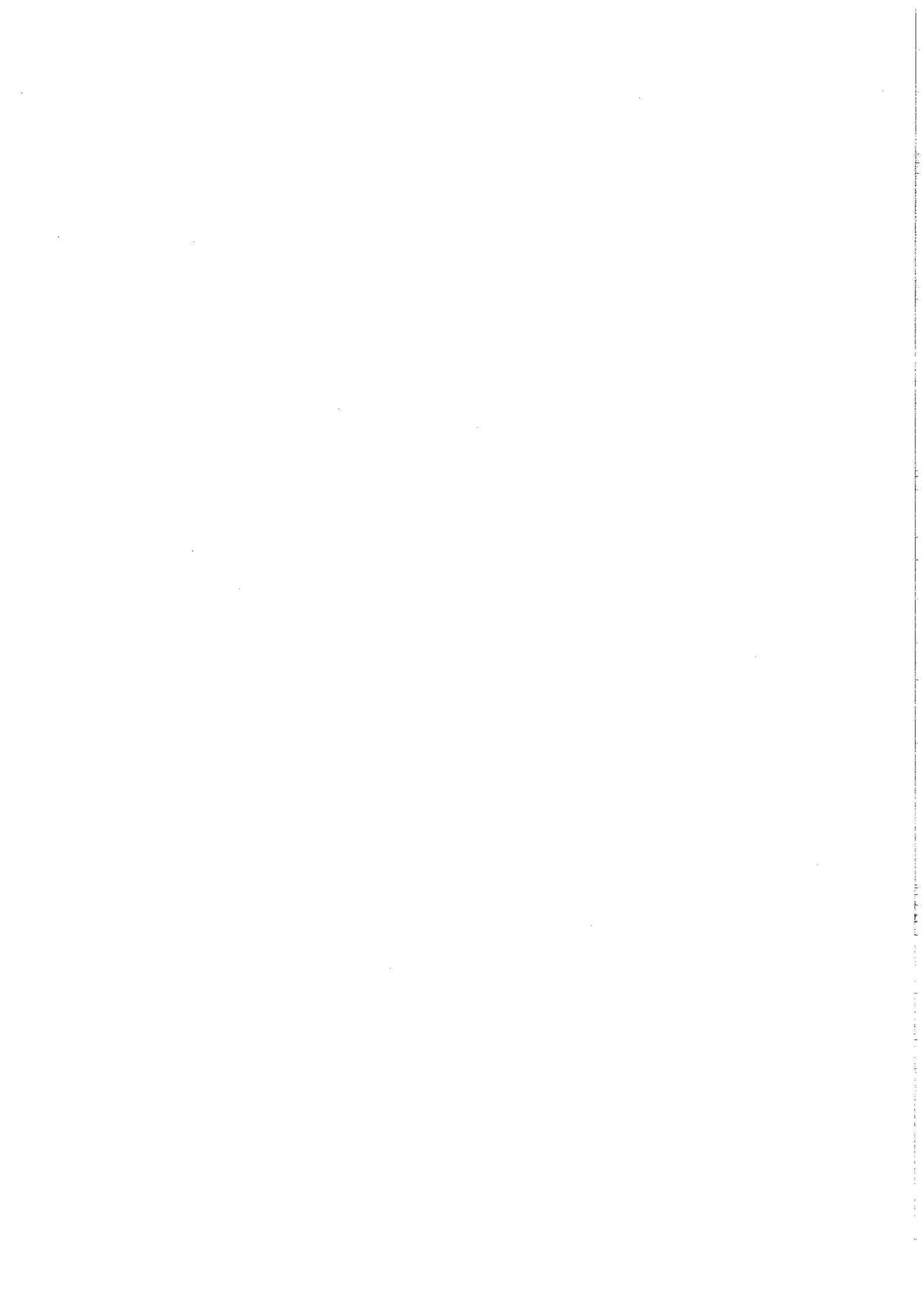
III – DISPOSITIF DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**DISPOSITIF DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 31 MAI 2021**

Les décisions concernant chacune des affaires peuvent être consultées dans les groupements territoriaux et au

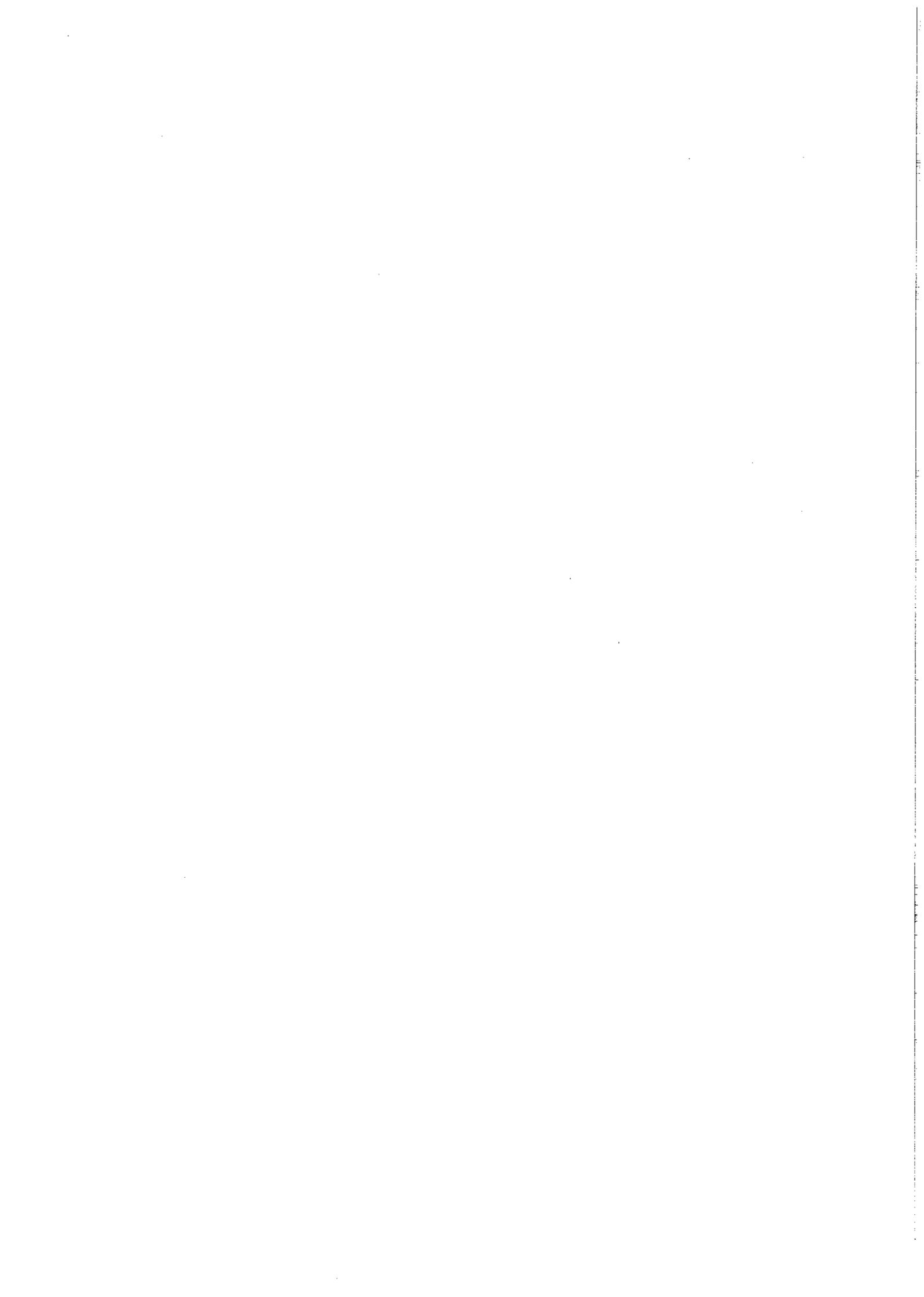
Nature de l'affaire	Contenu des principales dispositions	Décision n°
Situation des CIS du corps départemetal - proposition de regroupement des centres	Décision d'émettre un avis favorable sur les propositions de fermeture et de regroupement de centres	<i>Délib. N° 10159</i>
Renouvellement du contrat de ligne de trésorerie	Décision de maintenir le montant du plafond de la ligne de trésorerie à 1 000 000 euros	<i>Délib. N° 10158</i>
Réintégration de biens totalement amortis et déjà sortis de l'actif avant leur cession	Décision d'autoriser M, le payeur départemental à prélever la somme de 310 541 euros au compte 1068 pour reconstituer les amortissements des biens cités ci-dessus	<i>Délib. N° 10157</i>
Décision modificative n°1 du budget annexe TA 2021	Décision de se prononcer favorablement sur le projet de décision modificative n°1 du budget annexe TA 2021	<i>Délib. N° 10156</i>
Décision modificative n°1 du budget principal 2021	Décision de se prononcer favorablement sur le projet de décision modificative n°1 du budget principal 2021	<i>Délib. N° 10155</i>
Modification du tableau des effectifs et de l'organigramme	Décision de valider le tableau des effectifs et l'organigramme fonctionnel pour le 1er juin 2021	<i>Délib. N° 10154</i>
Licenciement pour suppression de poste - indemnité transactionnelle	Décision de valider le protocole transactionnel permettant de verser à l'agent licencié, une indemnité de 70 000 euros	<i>Délib. N° 10153</i>
Modification des règles d'indemnisation des SPV liée aux actions menées dans le cadre de la lutte contre la pandémie	Décision de valider les nouvelles règles d'indemnisation des SPV liées aux actions menées contre la pandémie à compter du 1er janvier 2021	<i>Délib. N° 10152</i>
Modification des règles d'indemnisation des SPV liée à la réorganisation territoriale du SDIS et de son CDSP	Décision de valider les modifications des règles d'indemnisation des SPV liée à la réorganisation territoriale du SDIS et de son CDSP	<i>Délib. N° 10151</i>
Ajustement des crédits de paiement d'investissement 2021	Décision de se prononcer favorablement sur la diminution de 602 000 euros des crédits de paiement 2021 et d'autoriser le président du CA SDIS à réduire les crédits de paiement	<i>Délib. N° 10150</i>
Affectation définitive du résultat du budget annexe TA 2020	Décision d'arrêter définitivement les résultats 2020 du budget annexe TA	<i>Délib. N° 10149</i>
Affectation définitive du résultat du budget principal 2020	Décision d'arrêter définitivement les résultats 2020 du budget principal tels que repris au budget primitif 2021	<i>Délib. N° 10148</i>
Compte administratif du budget annexe TA 2020	Décision d'adopter le compte administratif du budget annexe TA pour l'exercice 2020	<i>Délib. N° 10147</i>
Compte administratif du budget principal 2020	Décision d'adopter le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2020	<i>Délib. N° 10146</i>
Compte de gestion des dépenses et recettes présenté par Monsieur le payeur départemetal pour l'exercice 2020	Décision de prendre acte du compte de gestion des dépenses et recettes du SDIS	<i>Délib. N° 10145</i>
Bilan des acquisitions et des cessions opérées en 2020	Décision de prendre acte des biens acquis et cédés par le SDIS au cours de l'année 2020	<i>Délib. N° 10144</i>



**DISPOSITIF DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 4 FEVRIER 2021**

Les décisions concernant chacune des affaires peuvent être consultées dans les groupements territoriaux et

Nature de l'affaire	Contenu des principales dispositions	Décision n°
Plan volontariat 2021-2024	Décision d'émettre un avis favorable sur le plan volontariat 2021-2024	<i>Délib. N° 10134</i>
Modification de l'arrêté portant organisation et fonctionnement du SDIS 63 et de son CDSP	Décision d'émettre un avis favorable à la mise en œuvre de ce nouvel arrêté conjoint d'organisation et de fonctionnement du SDIS 63 et de son CDSP ainsi que d'autoriser le Président du CA SDIS à signer cet arrêté	<i>Délib. N° 10133</i>
Convention d'adhésion à une mission d'accompagnement à la gestion des périodes de préparation au reclassement pour les agents des collectivités et établissements non affiliés au centre de gestion	Décision d'autoriser le président du CA SDIS à signer en 2 exemplaires la convention d'adhésion à la mission d'accompagnement à la gestion des périodes de préparation au reclassement	<i>Délib. N° 10132</i>
Organisation de deux concours de caporal de SPP en partenariat avec le SDMIS en 2021	Organisation de deux concours de caporal de SPP e partenariat avec le SDMIS du Rhône en 2021	<i>Délib. N° 10131</i>
Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S) - Modification du règlement intérieur	Décision de permettre à l'ensemble des agents de catégories B et C effectuant des travaux supplémentaires de percevoir l'IHTS	<i>Délib. N° 10130</i>
Mise en place du télétravail	Décision d'émettre un avis favorable sur la mise en œuvre du télétravail au sein de l'établissement	<i>Délib. N° 10129</i>
Prime exceptionnelle COVID-19	Décision d'émettre un avis favorable à cette proposition concernant le versement d'une prime exceptionnelle COVID-19	<i>Délib. N° 10128</i>
Etat et évolution de la dette et de la trésorerie en 2020	Décision de prendre acte des informations communiquées sur la gestion de la dette et de la trésorerie en 2020	<i>Délib. N° 10127</i>
Gestion de la dette : Négociation d'un nouvel emprunt	Décision de prendre acte de la décision de signer le contrat à taux fixe contracté auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes pour un montant de 3,000,000 euros	<i>Délib. N° 10126</i>
Budget primitif annexe TA 2021	Décision d'adopter le budget primitif du budget annexe TA 2021	<i>Délib. N° 10125</i>
Budget primitif principal 2021	Décision de se prononcer favorablement sur le projet de budget primitif 2021	<i>Délib. N° 10124</i>
Subvention de fonctionnement à diverses associations au titre de l'année 2021	Décision d'autoriser l'attribution des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2021	<i>Délib. N° 10123</i>
Subvention de fonctionnement à l'UDSP au titre de l'année 2021	Décision d'autoriser l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'UDSP 63 au titre de l'année 2021	<i>Délib. N° 10122</i>
Subvention de fonctionnement au COS du SDIS au titre de l'année 2021	Décision d'autoriser l'attribution d'une subvention de fonctionnement au COS au titre de l'année 2021	<i>Délib. N° 10121</i>
Création d'une autorisation de programme et ajustement des crédits de paiement 2021	d'autoriser de se prononcer favorablement sur les autorisations et les crédits de paiement 2021	<i>Délib. N° 10120</i>
Reprise anticipée du résultat du budget annexe TA 2020 et son affectation	Décision d'autoriser la reprise anticipée des résultat 2020	<i>Délib. N° 10119</i>
Reprise anticipée du résultat du budget principal 2020 et son affectation	Décision de se prononcer favorablement sur la reprise anticipée des résultats	<i>Délib. N° 10118</i>
Plan d'équipement 2021	Décision de valider le programme d'équipement 2021	<i>Délib. N° 10117</i>



**LES DECISIONS ET DELIBERATIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU ET LE
CONSEIL D ADMINISTRATION PEUVENT ETRE CONSULTEES AUPRES DU
SECRETARIAT DES ASSEMBLEES AU SDIS**

143 AVENUE DU BREZET A CLERMONT FERRAND

